

Réunion du 8 avril 2022

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DU DEPARTEMENT POUR 2021

RAPPORT

L'analyse du compte administratif est l'occasion de faire le bilan de l'année 2021. Après une année 2020 marquée par une crise sanitaire ayant entraîné une crise économique mondiale d'une ampleur inégalée, 2021 s'est caractérisée par une reprise économique.

Le retour de la croissance s'est déroulé de manière progressive et hétérogène dans les différentes régions du monde. En France, la croissance économique devrait dépasser 6 % sur l'année, une progression inégalée depuis la fin des années 1960.

Ce record doit toutefois être considéré dans ce contexte particulier de pandémie. En effet, la France n'a fait que retrouver le niveau d'activité économique qui était le sien fin 2019...

La reprise économique, marquant à priori la fin de la période de crise sanitaire, a évidemment sonné la fin des mesures dérogatoires COVID 19 pour les budgets locaux, notamment la fin du report de vote du BP au 31 juillet, un retour du taux de dépenses imprévues à 7,5 % du total des dépenses de chaque section au lieu de 15 %, la fin d'une dérogation exceptionnelle qui prévoyait la possibilité de transfert d'un éventuel excédent d'investissement en fonctionnement pour financer les dépenses sanitaires.

Pour autant, un sous chapitre dédié à la crise sanitaire a été créé pour toutes les fonctions de la nomenclature, avec le maintien de l'étalement possible des charges COVID. De la sorte, la prise en compte d'une situation de crise est désormais intégrée à la déclinaison budgétaire des collectivités. Au-delà, leur mobilisation dans ce type de situation semble finalement relever de leurs missions.

Or, si leur intervention territoriale est reconnue, leurs budgets sont désormais contraints. En effet, en 2021, les départements ont perdu toute fiscalité directe locale avec la suppression de la part départementale de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB). Ils ne pourront désormais que subir le montant de leurs recettes faute d'action sur les taux d'imposition. Cette ressource a été remplacée par une fraction du produit de la TVA perçue au niveau national (65 M€ pour la Corrèze soit le montant de la TFB 2020), nouvelle ressource dont la dynamique va de pair avec la consommation des ménages. La création d'un fonds de 250 M€, appelé fraction complémentaire de la TVA et soumis à péréquation entre les départements, a permis de conserver la dynamique historique de la TFB sur l'exercice passé.

Par ailleurs, l'enveloppe "Régionale" de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID), soit la part projets, a été abondée en 2021 dans le cadre du plan de relance (AP de 5,9 M€ à répartir sur 2021 et 2022), ce qui a permis à la Corrèze de bénéficier de 2,4 M€ de dotation dans le cadre de ses programmes d'investissement (Malemort et modernisation des bâtiments), dont 0,6 M€ perçus en 2021.

Ces évolutions réglementaires ont vu le jour dans un contexte financier favorable. L'année 2021 a, en effet, été marquée par une très forte croissance des places boursières. Le CAC 40 a en particulier retrouvé, voire dépassé, le niveau atteint l'an 2000. Pour autant, le marché obligataire est resté globalement dans des valeurs négatives en Europe, le Bund Allemand (équivalent des emprunts d'État français à 10 ans ou OAT 10 ans), référence de l'UE, en témoigne et les banques centrales ont laissé leur principal taux directeur inchangé, 0,00 % pour la BCE, 0,25 % pour la Réserve Fédérale Américaine (FED) ou encore 0,10 % pour la Banque d'Angleterre (BOE).

Par ailleurs, le rachat massif de dette par les banques centrales, dont un programme spécial Covid, a été maintenu mais des voix se sont élevées pour l'arrêt progressif de ces mesures dont l'effet principal serait d'avoir favorisé surtout les marchés actions.

Ainsi, les vagues COVID successives de l'année 2021 ont maintenu une certaine stabilité avec des taux d'intérêts qui sont restés très faibles, en particulier les taux courts à l'instar de l'Euribor 3, mois index de référence dans une valeur négative moyenne de - 0,55 %, tandis que le taux d'échange à 10 ans (CMS 10 ans) référence pour les prêts moyen- long terme, s'est situé en moyenne de l'ordre de 0,00 %, alternant entre cotations négatives puis positives et suivant en cela les regains de pessimisme et d'optimisme liés à la crise sanitaire. Également, les marges bancaires se sont ainsi maintenues dans des niveaux semblables à 2020.

Dans ce contexte, les prévisions budgétaires 2021 pour le Département n'ont pas souffert d'imprévu majeur, donnant lieu à une décision modificative en novembre limitée à des ajustements entre chapitres.

Le compte administratif 2021 vient confirmer ce constat avec notamment un taux d'exécution en fonctionnement de 96 % en dépenses et 107 % en recettes, portant le résultat à + 12,5 M€ sur l'exercice.

Sachant que le report à nouveau pour 2021 s'établissait à + 49,3 M€ déduction faite du reste à réaliser, le report cumulé pour 2022 s'élève ainsi à + 61,8 M€.

Ce résultat intègre également un désendettement de 26 M€ sur l'exercice ainsi qu'un montant de dépenses d'investissement de 52 M€, niveau jamais atteint depuis plus de 10 ans.

Cet exercice budgétaire a certes bénéficié d'une conjoncture économique favorable impactant fortement les recettes DMTO (+ 6 M€ par rapport au CA 2020). Néanmoins les efforts de gestion ont permis de réduire le montant des dépenses de fonctionnement par rapport à 2020 de - 1,6 M€.

Pour rappel, le CA 2021 comprend la mise en provision des dépenses RSA rattachées aux exercices 2019 et 2020 en dépenses et recettes, pour 15,8 M€.

		BP 2021 (en €)	CA 2021 (en €)
Dépenses de fonctionnement	ordre	93 411 697	33 103 276
	réel	253 134 987	257 014 979
S/Total D de F		346 546 684	290 118 255
Dépenses d'investissement	ordre	11 939 179	8 266 736
	réel	127 963 283	114 021 562
S/Total D d' I		139 902 462	122 288 298
TOTAL DEPENSES		486 449 146	412 406 553
Recettes de fonctionnement	ordre	4 705 398	4 904 829
	réel	341 841 286	329 548 740
S/Total R de F		346 546 684	334 453 569
Recettes d'investissement	ordre	100 645 478	36 465 183
	réel	39 256 984	54 004 622
S/Total R d' I		139 902 462	90 469 805
TOTAL RECETTES		486 449 146	424 923 374
Résultat		12 516 821	
report		49 330 293	61 847 114

Hors revolving et refinancement de dette

Les dépenses d'investissement constatées à 114 M€ au CA comprennent le financement de l'ensemble des actions portées en 2021 (52 M€), mais également le remboursement en capital de la dette (30 M€) ainsi que montant du déficit équilibré par l'excédent de fonctionnement (32 M€). Ainsi si l'exécution est inférieure à la prévision, les dépenses d'investissement pour 2021 s'affichent à un plus haut niveau.

SOMMAIRE

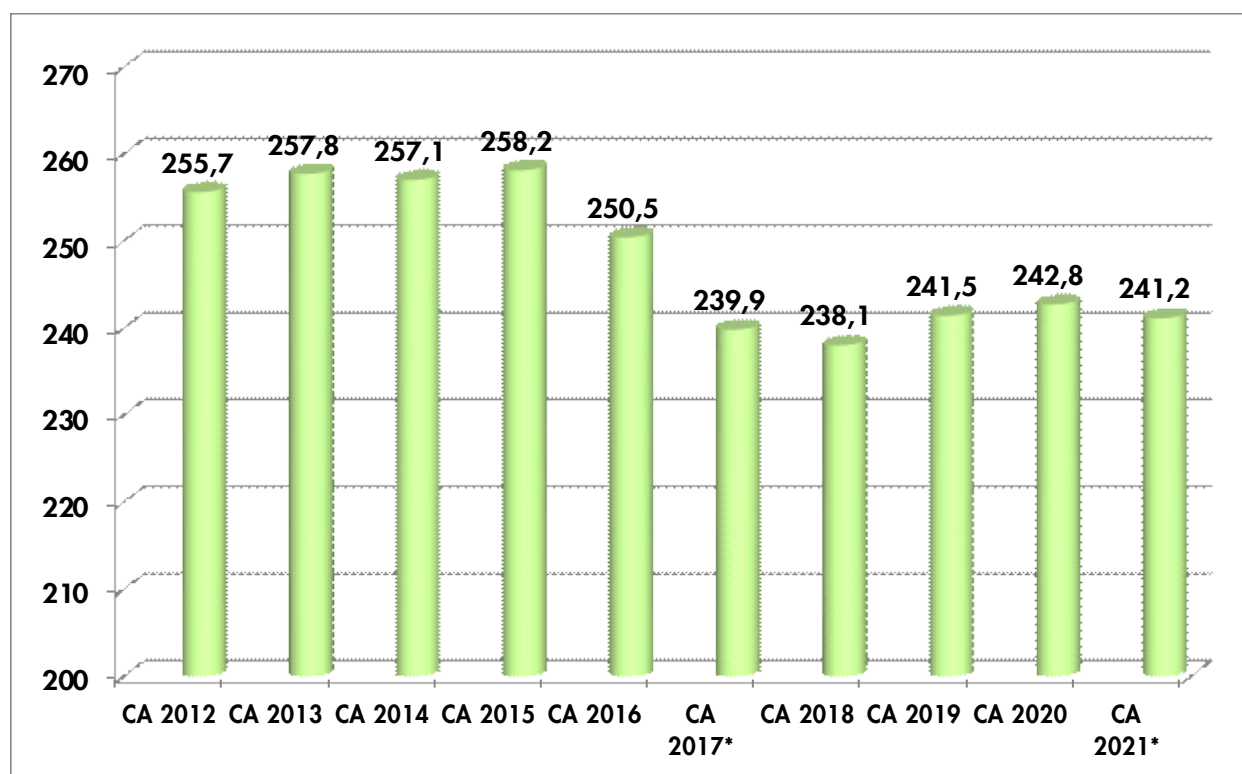
I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
I-1 DES DÉPENSES EN BAISSÉ	5
1 - La cohésion sociale	6
2 - La cohésion territoriale	9
3 - Les missions et la communication	11
4 - Les services support	12
I-2 DES RECETTES EN HAUSSE	15
1 - Les recettes dynamiques	15
2 - Les concours de l'État	17
3 - Les recettes affectées à la cohésion sociale	20
4- Les autres recettes	21
II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT	22
II-1 UN DÉSENETTEMENT SYSTÉMIQUE	22
1 - L'annuité en capital	22
2 - Les caractéristiques de la dette	23
3 - La gestion active de la dette	24
II-2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	25
1 - Les recettes réelles propres à la section et le produit de l'emprunt	25
2 - L'autofinancement	26
II-3 LES DÉPENSES D'EQUIPEMENT	28
1 - Les investissements directs	29
2 - Les investissements indirects	30
III- RESULTATS ET ANALYSE FINANCIERE	31
III-1 LE RÉSULTAT BUDGÉTAIRE ET LES SOLDES DE GESTION	31
1 - Les résultats par section et l'excédent à reporter	31
2 - Les soldes de gestion et ratios	33
III-2 ÉTUDE COMPARATIVE	35
1- Les dépenses	35
2- Les soldes de gestion	36
3- Les dépenses d'équipement- et recours à l'emprunt	37
CONCLUSION	38

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I-1 DES DÉPENSES EN BAISSÉ

Les dépenses réelles de fonctionnement pour 2021 s'analysent ici hors provision RSA (15,8 M€) réalisée à l'occasion de la DM1 en vue de régulariser les écritures relatives aux impayés RSA dans le cadre du contentieux avec l'État, concernant la prise en compte du reste à charge de cette allocation. En effet, cette provision s'établit en dépenses et recettes conformément à la règle comptable, aussi ce montant sera neutralisé dans nos analyses comparatives aux exercices précédents.

Les dépenses s'élèvent à 241,2 M€ au CA 2021, soit 1,6 M€ (ou - 0,9 %) de moins qu'en 2020, année marquée par la crise sanitaire, mais également 0,3 M€ de moins qu'en 2019. Ce résultat traduit les efforts de gestion poursuivis en 2021.



en M€									
CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017*	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021*
255,7	257,8	257,1	258,2	250,5	239,9	238,1	241,5	242,8	241,2
évolution	2,1 0,82%	-0,7 -0,27%	1,1 0,43%	-7,7 -2,98%	-10,6 -4,23%	-1,8 -0,75%	3,4 1,43%	1,3 0,54%	-1,6 -0,66%

* 2017 : transfert de la compétence transports à la Région

*2021 : hors provision RSA 15,8 M€

Ainsi depuis 2015, la baisse des dépenses de fonctionnement d'un exercice à l'autre a pu être constatée sur 4 exercices, avec une hausse limitée au plus haut à 1,4 % en 2019.

1 - La cohésion sociale

En 2021 l'ensemble des dépenses relatives à la cohésion sociale a baissé de 1 % après une augmentation de 2 % sur 2 années consécutives en 2019 et en 2020.

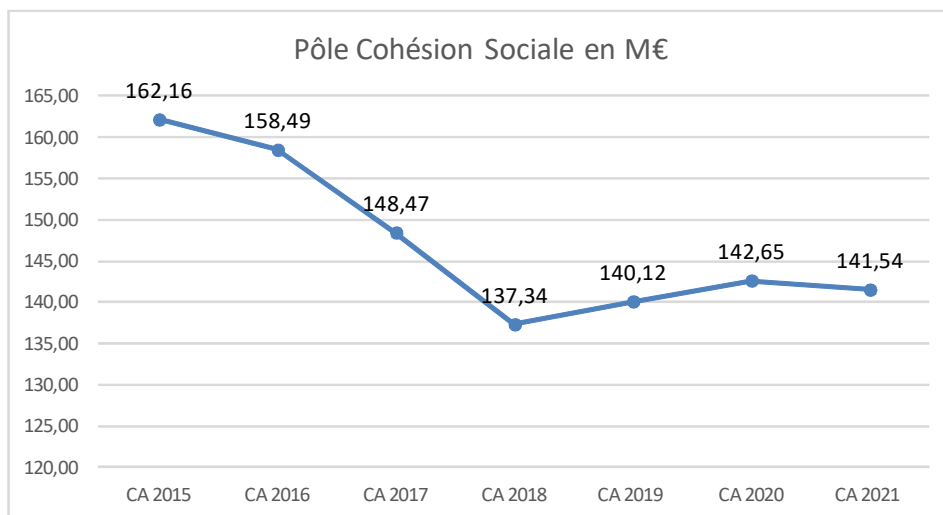
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Pôle Cohésion Sociale en M€	162,16	158,49	148,47	137,34	140,12	142,65	141,54
<i>taux d'évolution de CA à CA</i>		-0,02	-0,06	-0,07	0,02	0,02	-0,01

Ce volume de dépenses a baissé significativement entre 2016 et 2018 de plus de 20 M€ en lien avec le transfert de la compétence transports à la Région. À l'inverse, les dépenses relatives au RSA et à l'aide sociale à l'enfance ont été difficiles à contenir du fait des besoins.

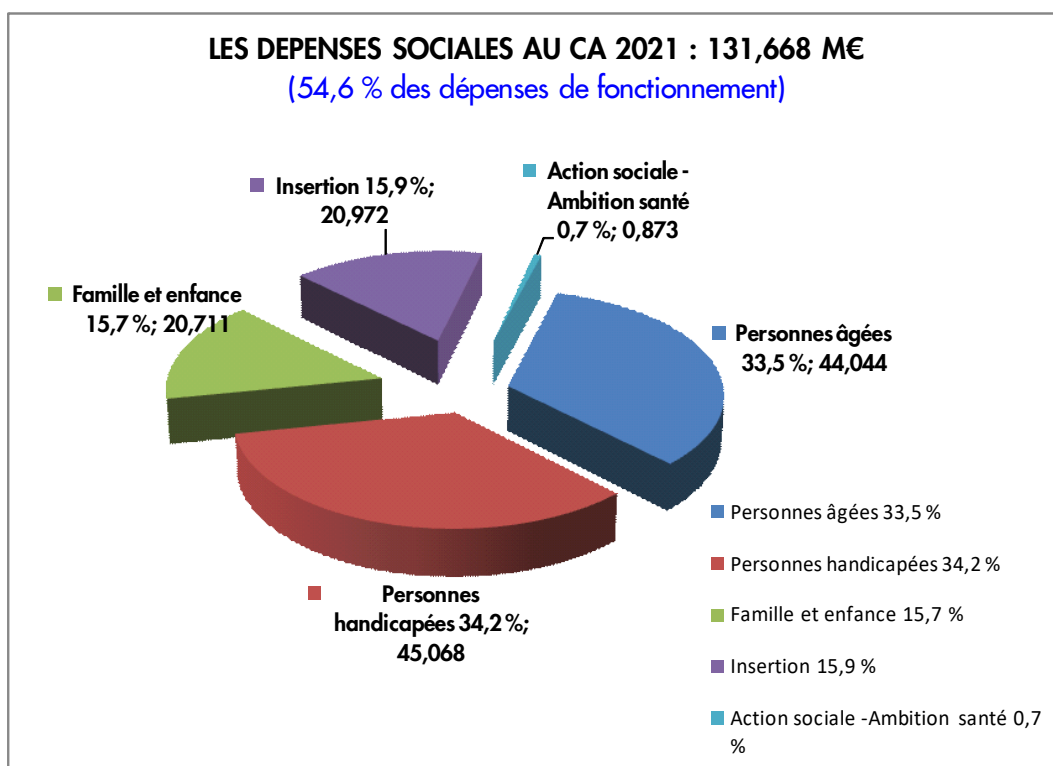
Centres de Responsabilité (€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	ECART CA 2021-CA 2020	CUMUL DES EVOLUTIONS 2015-2021
Action Sociale	627 336	420 171	294 527	281 935	316 874	334 762	404 073	69 312	-223 263
Ambition Santé					107 833	316 200	469 060	152 860	469 060
Aide Sociale à l'Enfance	16 656 730	16 700 601	17 299 899	18 556 919	19 838 494	20 757 171	20 247 353	-509 818	3 590 624
Archives	26 808	31 065	21 315	15 848	24 953	19 621	22 650	3 029	-4 157
Autonomie	94 864 528	91 480 626	89 469 684	88 487 671	89 470 861	89 642 909	89 089 918	-552 991	-5 774 610
Bibliothèque Départementale	45 287	33 568	37 440	32 260	21 017	29 653	64 235	34 582	18 949
Insertion	18 887 595	21 163 882	19 313 692	19 203 195	19 391 150	21 719 833	20 972 631	-747 201	2 085 037
Culture Patrimoine	2 495 628	1 997 448	1 801 090	1 647 296	1 674 216	1 644 960	1 669 833	24 873	-825 795
Education jeunesse	5 047 687	4 705 648	4 559 101	6 959 645	6 987 855	6 055 988	6 492 224	436 236	1 444 537
Sport	1 732 555	1 228 159	1 610 295	1 574 217	1 641 354	1 569 837	1 540 603	-29 234	-191 952
Musée Jacques Chirac	295 499	223 242	110 641	115 795	160 604	114 135	108 077	-6 058	-187 422
PMI Santé	786 581	497 568	539 810	467 695	481 596	446 096	463 968	17 872	-322 612
Transports	20 697 189	20 005 711	13 408 132						-20 697 189
Pôle Cohésion Sociale	162 163 421	158 487 688	148 465 626	137 342 477	140 116 807	142 651 165	141 544 627	-1 106 538	78 395

A noter que le cumul des évolutions de dépenses relatives à la cohésion sociale, hors ligne transports, s'établit à + 78 k€ entre 2015 et 2021. Ainsi les fortes augmentations de dépenses notamment pour l'aide sociale à l'enfance, l'éducation et la jeunesse et l'insertion ont pu être compensées par les économies sur l'autonomie. Économies par ailleurs réalisées entre 2015 et 2017 puisque l'intervention au service des personnes âgées et handicapées est stabilisée autour de **89 M€ depuis 2019**.

Le transport des élèves handicapés a été intégré au centre de responsabilités Éducation et jeunesse en 2018 et si les dépenses 2018-2019 ont été relativement stables à près de 7 M€, en 2020, en lien avec la crise sanitaire, de nombreuses activités ont été suspendues, conduisant à une baisse des dépenses de près de 1 M€. En 2021, avec la sortie progressive de la crise, si les dépenses ont à nouveau augmenté, l'intervention du département n'a pas retrouvé son niveau 2018-2019, notamment du fait d'une fréquentation du transport handicapés en deçà des statistiques 2018-2019.



Au global, si la maîtrise des dépenses sociales a été initiée en 2015 avec le souci de pérenniser l'action du département dans un contexte d'équilibres budgétaires complexes, notamment du fait de la baisse des dotations de l'État (- 13 M€ de DGF entre 2014 et 2017), l'intervention du Département auprès des plus fragiles a augmenté de plus de 2 M€ par an entre 2018 et 2020.



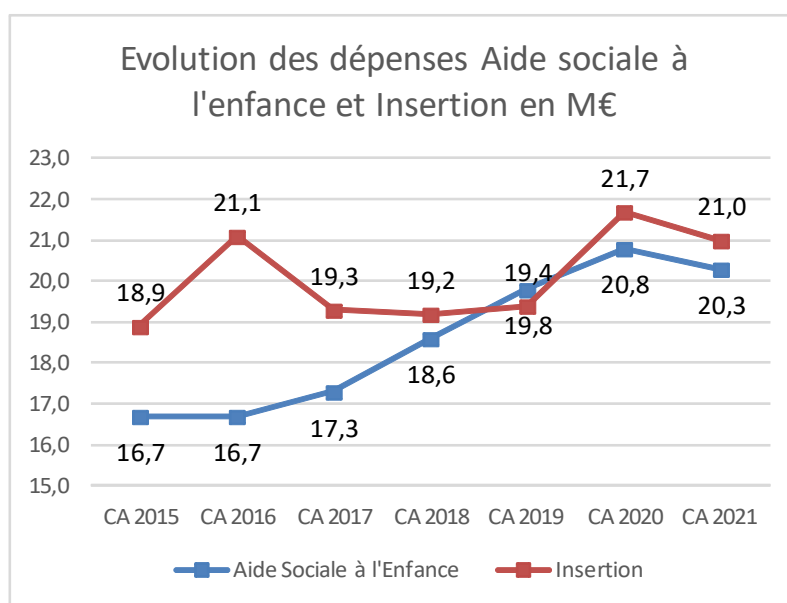
Les dépenses consacrées aux aides aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux familles et aux enfants (aide sociale à l'enfance et protection maternelle et infantile), à l'insertion et à l'action sociale et à la santé sur le territoire représentent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses, exclusion faite du RSA, au-delà du soutien indispensable à l'ensemble des publics en difficulté, sont également une source d'emplois non négligeable sur le territoire corrézien et elles contribuent de fait au développement économique dans les territoires ruraux.

Ainsi le Département a consacré 54 % de son budget ou **132 M€ aux plus fragiles**, et notamment les personnes handicapées pour **34 % de ce budget dédié**, les personnes âgées pour quasiment la même part.

Cependant, eu égard au volume budgétaire que représente l'ensemble de ces missions, la maîtrise de la dépense reste une priorité malgré la difficulté, notamment concernant le RSA et l'aide sociale à l'enfance.

En effet, après une forte augmentation du RSA en 2020 en pleine période de crise sanitaire, le retour de la croissance en 2021 a impacté favorablement le marché du travail et permis un retour à l'emploi des bénéficiaires, accompagnés par l'ensemble de nos dispositifs. **Ainsi la baisse de l'allocation a pu être conduite entre 2020 et 2021 pour près de 750 k€.**

De même, après une augmentation continue des dépenses relatives à l'aide sociale à l'enfance depuis 2015, une baisse de plus de 500 k€ / CA 2020 est constatée au CA 2021, mais malheureusement plus du fait d'une baisse des tarifs des Établissements Sociaux et Médico Sociaux (ESMS) que du nombre d'enfants à prendre en charge.



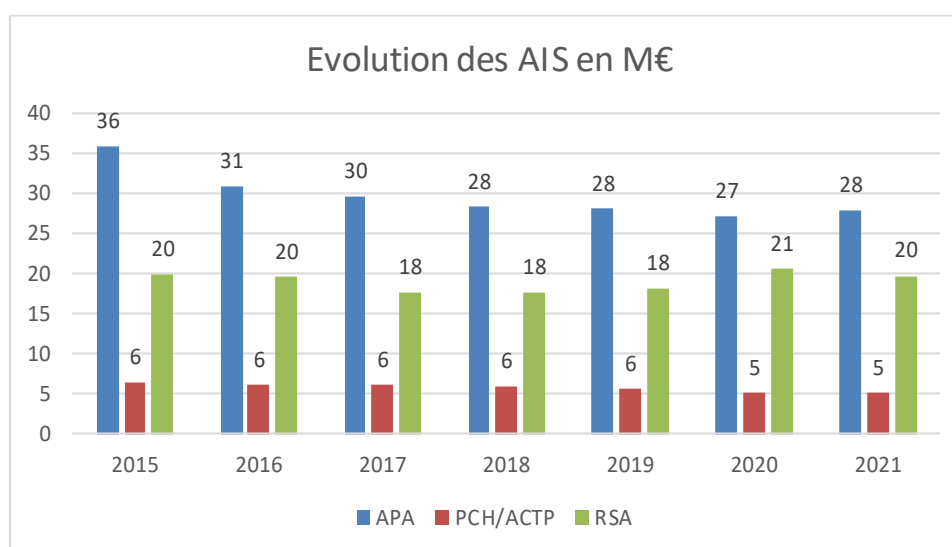
Concernant les dépenses consacrées aux personnes âgées et handicapées, une baisse de plus de 500 k€ est également constatée en 2021 par rapport à 2020. En effet, la reprise de la pleine activité des Établissements Sociaux et Médico Sociaux n'a pas totalement compensé le montant des aides allouées en 2020 en pleine crise sanitaire.

L'ensemble des baisses décrites ci avant a été atténué par l'augmentation des dépenses consacrées à l'éducation, là aussi du fait de la fin de pandémie. Au global, l'évolution des dépenses relatives à la cohésion sociale s'établit à - 1,1 M€ entre 2020 et 2021, portant une évolution globale sur la période 2015-2021 limitée à 78 k€.

Les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) :

en M€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total AIS	62,157	56,564	53,337	51,769	51,693	52,772	52,653
taux d'évolution		-0,090	-0,057	-0,029	-0,001	0,021	-0,002

Le montant des Allocations Individuelles de Solidarité (composées de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie, de la Prestation de Compensation du Handicap et du Revenu de Solidarité Active), reste contenu depuis 2018 avec un minimum atteint en 2019, suivi d'une forte augmentation notamment du RSA dans le contexte 2020 puis d'une légère baisse dans la phase de reprise économique 2021. À noter que l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, après une baisse en 2020, notamment en lien avec les confinements, est en augmentation en 2021. Quant à la Prestation de Compensation du Handicap, nous constatons une quasi stabilité des prestations servies entre 2020 et 2021.

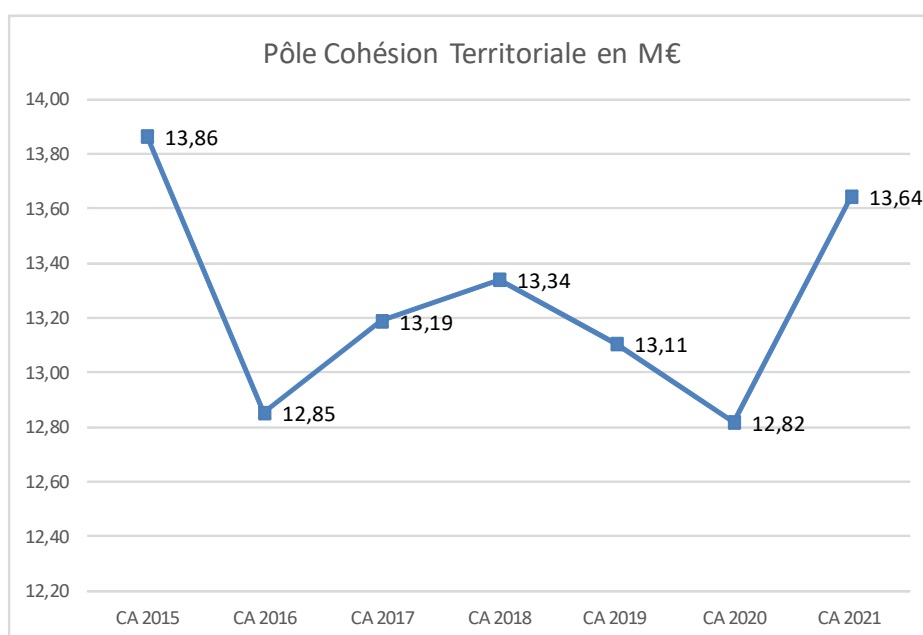


2 - La cohésion territoriale

Si les dépenses relatives à la cohésion territoriale ont baissé de près de 2 % en 2019 et en 2020, elles ont fortement augmenté en 2021 notamment pour les routes du fait de la hausse de prix des carburants et fournitures, également du fait d'interventions de viabilité hivernale plus conséquentes qu'en 2020. Les prestations de service n'ont pas échappé à l'inflation, d'où un impact de + 80 K€ sur le budget des systèmes d'information.

Par ailleurs, les dépenses relatives à la transition écologique augmentent par rapport à 2020, essentiellement du fait du transfert de la participation au Parc Naturel Régional de Millevaches (77k€) sur cette ligne de dépenses, réduisant les dépenses du poste 'aide aux communes' à zéro.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Pôle Cohésion Territoriale en M€	13,86	12,85	13,19	13,34	13,11	12,82	13,64
<i>taux d'évolution de CA à CA</i>		-0,07	0,03	0,01	-0,02	-0,02	0,06



Les efforts de gestion effectués depuis 2015, notamment pour les routes et les bâtiments ont conduit à un niveau de dépenses qui n'a pu être contenu sur la durée, mais néanmoins à nouveau atteint en 2020 du fait notamment d'un hiver clément avec des interventions de viabilité hivernale très réduites. Au global, entre 2015 et 2021, le budget de fonctionnement du pôle territorial a été réduit, au profit de l'investissement.

Centres de Responsabilité (€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	ECART CA 2021-CA 2020	CUMUL DES EVOLUTIONS 2015-2021
Aides aux Communes	333 846	290 967	328 445	200 404	193 503	89 383	0	-89 383	-333 846
Attractivité des Territoires		25 000	185 650	192 445	318 539	436 376	377 294	-59 082	377 294
Bâtiments	3 229 986	3 027 242	3 097 188	3 250 301	3 322 198	3 311 621	3 252 448	-59 174	22 461
Transition Ecologique	1 544 308	1 063 452	975 724	1 037 000	1 033 335	1 039 227	1 184 054	144 827	-360 254
Habitat	880 766	766 198	773 642	769 349	775 335	767 803	785 252	17 450	-95 514
Juridique - Achats	358 735	411 197	464 835	635 434	570 960	593 321	587 848	-5 473	229 114
Routes	6 027 646	5 774 483	5 942 206	5 789 401	5 305 167	5 011 350	5 809 366	798 016	-218 280
Systèmes d'Informations	1 489 400	1 494 602	1 421 210	1 466 486	1 586 480	1 569 683	1 647 901	78 218	158 501
Pôle Cohésion Territoriale	13 864 687	12 853 141	13 188 901	13 340 819	13 105 518	12 818 764	13 644 163	825 399	-220 524

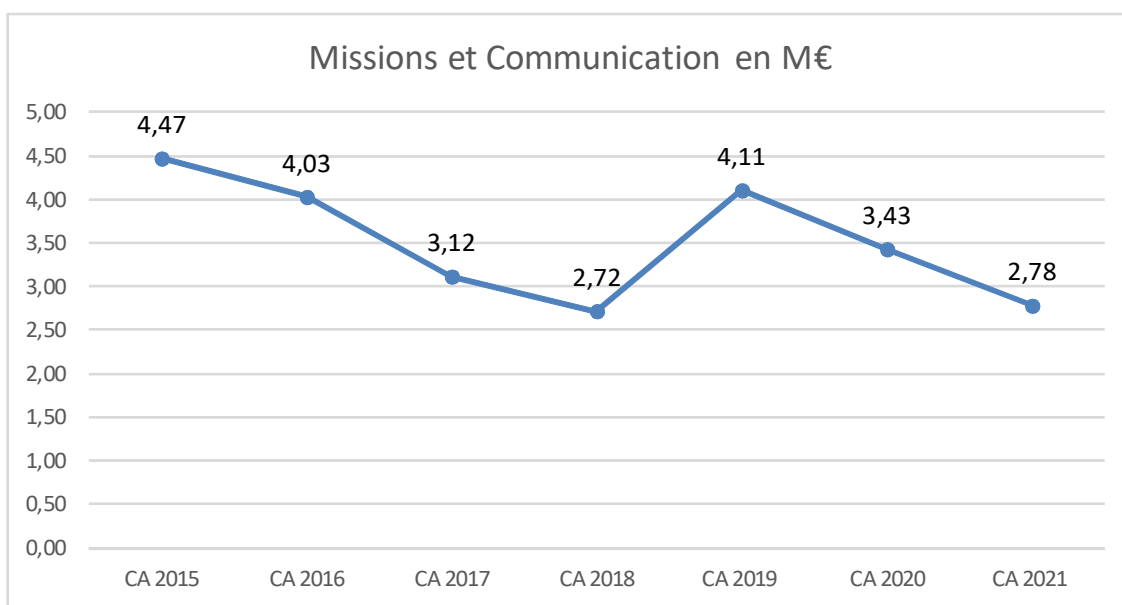
3 - Les missions et la communication

L'ensemble des dépenses consacrées à la communication, au tourisme, à l'économie, au très haut débit et à la transition numérique est en baisse.

Si notre intervention dans le domaine de l'économie est en extinction puisque plus dans les compétences du Département depuis maintenant 6 ans, notre action dans le domaine du tourisme est restée soutenue, notamment pour dynamiser le 'tourisme vert' dans un objectif de retombées économiques sur l'ensemble du territoire.

Pour ce qui concerne le développement du Très Haut Débit, la dépense a baissé en 2021 puisque DORSAL a équilibré en partie les comptes du budget annexe dédié « Corrèze » avec les 1ères recettes de mise à disposition du réseau. Ainsi les intérêts de la dette et la contribution statutaire n'ont pas été financés par le Département en 2021, mais par les recettes d'exploitation.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Missions et Communication en M€	4,47	4,03	3,12	2,72	4,11	3,43	2,78
	taux d'évolution de CA à CA						
		-0,10	-0,23	-0,13	0,51	-0,16	-0,19



Centres de Responsabilité (€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	ECART CA 2021-CA 2020	CUMUL DES EVOLUTIONS 2015-2021
Communication	648 418	618 053	598 716	567 152	557 065	547 558	585 070	37 513	-63 347
Economie	2 305 231	1 779 865	990 828	900 219	1 996 628	916 772	894 591	-22 181	-1 410 641
Très Haut Débit	250 913	287 448	234 179	135 810	473 260	522 087	140 157	-381 930	-110 756
Tourisme	1 224 240	1 344 068	1 291 864	1 093 661	1 047 133	1 417 479	1 105 019	-312 460	-119 220
Transition Numérique et Innovation				21 850	31 142	26 327	57 311	30 984	57 311
Missions et Communication	4 471 452	4 029 434	3 115 589	2 718 693	4 105 228	3 430 223	2 782 149	-648 074	-1 689 303

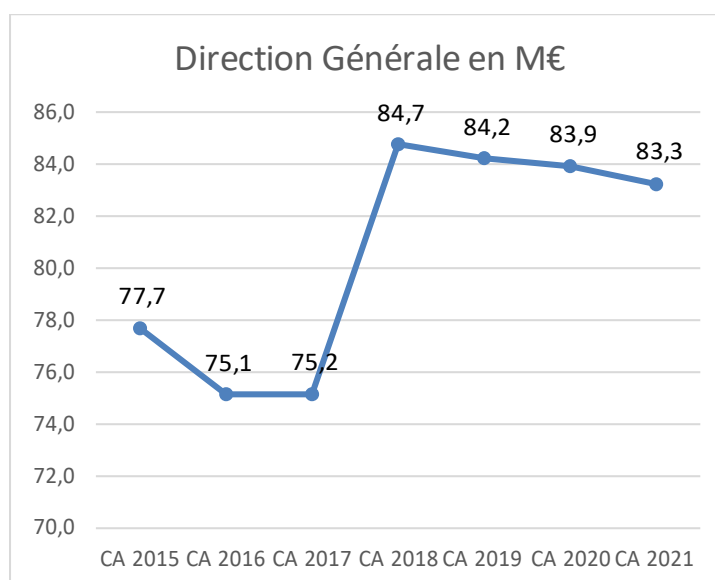
4 - Les services support

La forte hausse des dépenses, entre 2017 et 2018, marque le transfert de la compétence transport à la Région avec le versement d'une dotation de compensation annuelle de 6,1 M€, également l'intégration de la gestion du Fonds Européen pour 0,8 M€ mais aussi l'intégration des dépenses de personnel des budgets annexes, Laboratoire Départemental d'Analyses et Parc Routier Départemental.

Une fois ces dépenses mises en adéquation avec l'ensemble de ces évolutions, le sens de la courbe ci-après affiche la baisse continue des dépenses depuis 2018.

Les économies ont principalement pu être réalisées sur les intérêts de la dette.

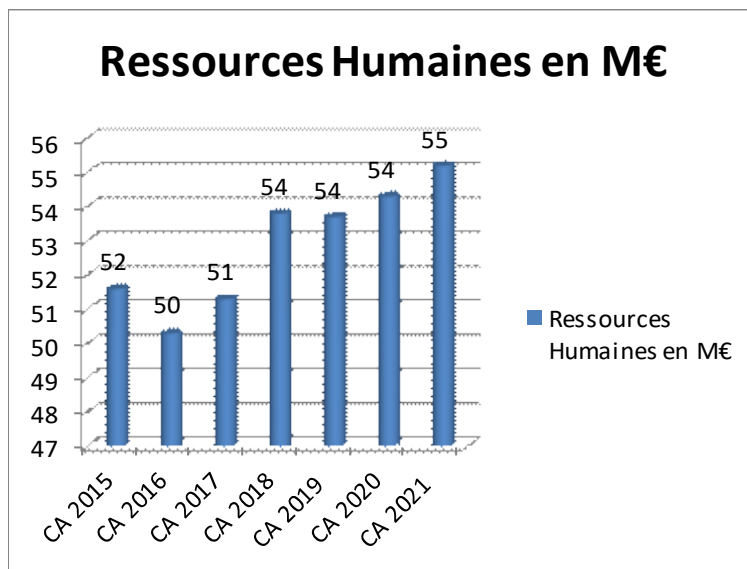
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	
Direction Générale en M€	77,69	75,11	75,15	84,74	84,20	83,92	82,71	
		taux d'évolution de CA à CA	-0,03	0,00	0,13	-0,01	0,00	-0,01



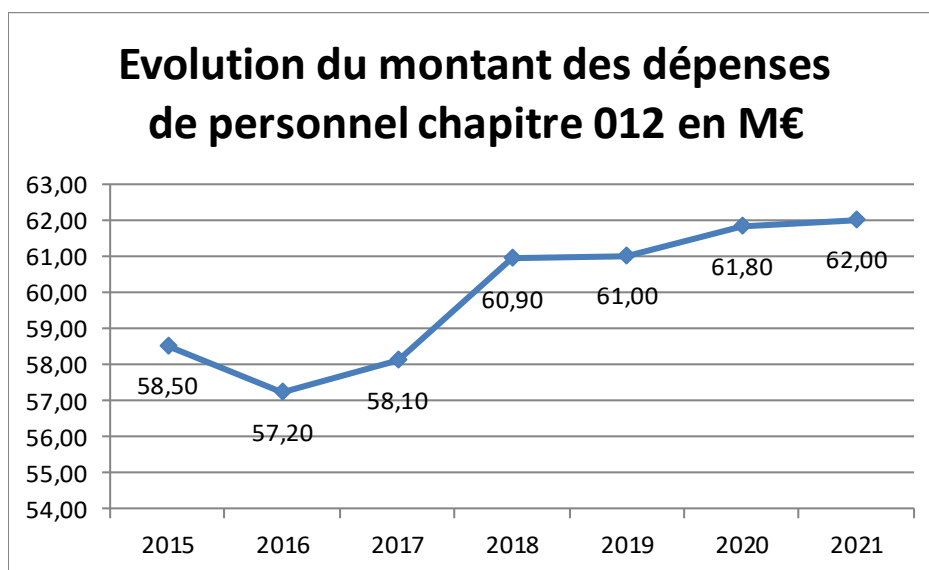
Centres de Responsabilité (€)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	ECART CA 2021-CA 2020	CUMUL DES EVOLUTIONS 2015-2021
Direction Générale	77 688 874	75 108 490	75 150 411	84 737 044	84 197 957	83 922 978	83 257 636	177 326	5 568 763

En effet, les dépenses de personnels (hors budgets annexes intégrés) affectés aux missions du département sont en constante augmentation depuis 2016 et si l'optimisation des moyens reste une constante, la masse salariale n'est pas la variable d'ajustement des budgets successifs.

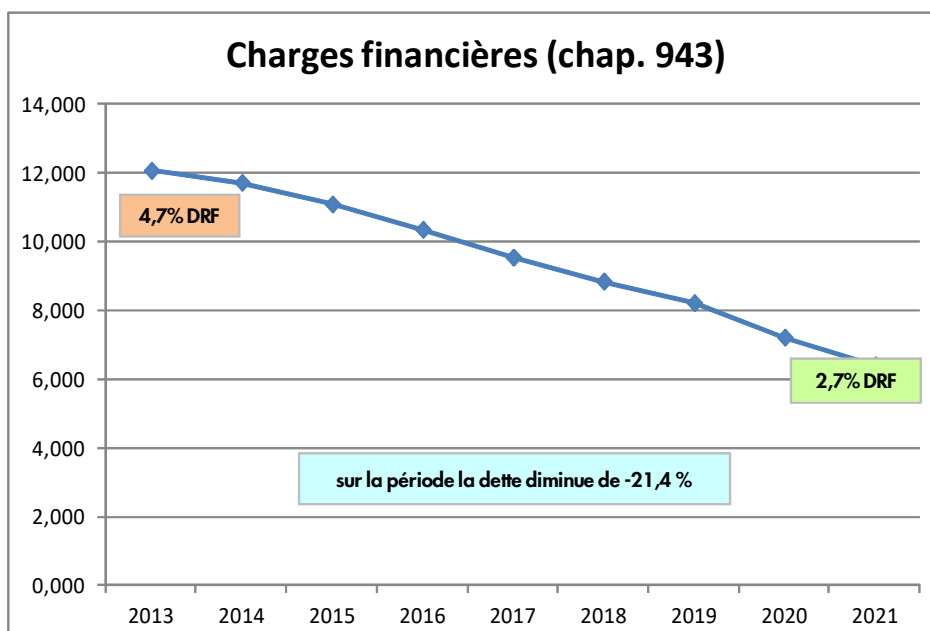
en M€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	
Ressources Humaines	51,60	50,35	51,27	53,85	53,71	54,31	55,15	
		taux d'évolution de CA à CA	-0,02	0,02	0,05	0,03	0,01	0,02



L'évolution des dépenses imputées sur le chapitre 012, dépenses affectées aux services auxquelles s'ajoutent les salaires des assistants familiaux présentés dans le budget de l'aide sociale à l'enfance, suivent la même tendance.



Comme évoqué ci avant et a contrario, des économies ont été réalisées sur les charges financières, non seulement du fait du désendettement, mais aussi par de nouveaux emprunts à faible taux et par la renégociation de contrats en cours. Au global, le montant des intérêts a été porté de 7,2 M€ en 2020 à 6,4 M€ en 2021, soit une baisse de plus de 800 k€.



Ainsi, si le montant de l'encours de dette a baissé de plus de 20 % entre 2013 et 2021, l'impact des charges financières sur le budget de fonctionnement a été ramené de 4,7 % en 2013 à 2,7 % en 2021 (soit - 43 % d'intérêts).

Au global, la présentation des dépenses de fonctionnement par fonction s'établit comme suit depuis 2015, précision faite que la ligne provisions apparait à 16 ,3 M€ en 2021 dont la provision déjà évoquée de 15,8 M€ de RSA.

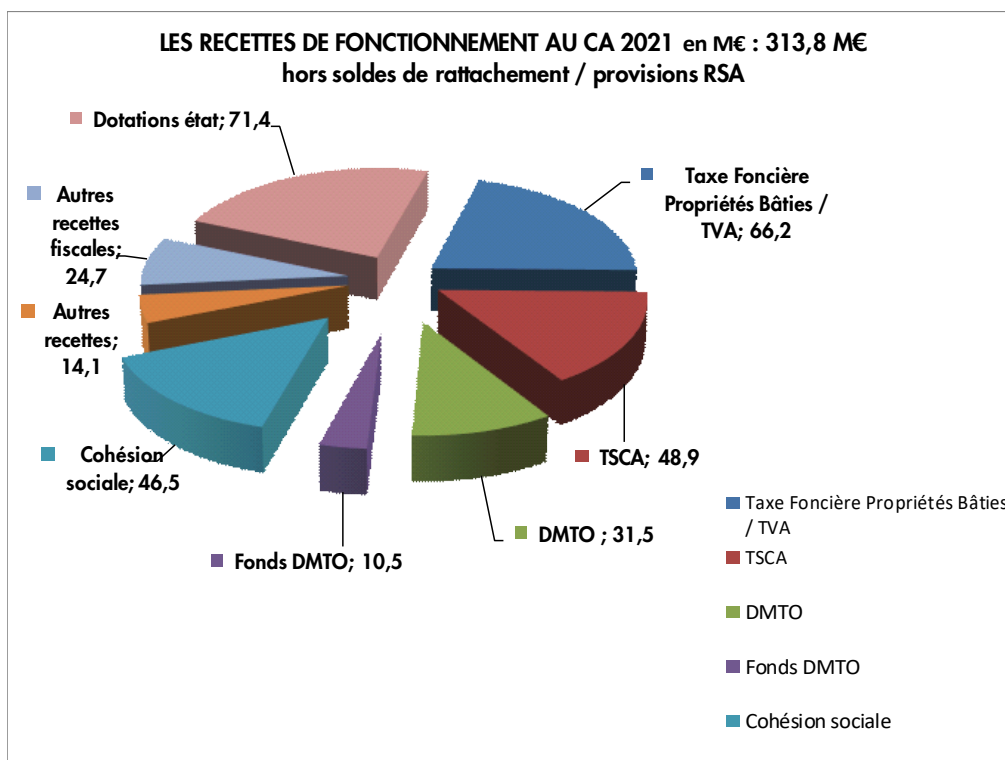
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	258 188 433	250 478 752	239 920 526	238 139 034	241 525 509	242 823 130	257 014 979
SERVICES GENERAUX	17 361 876	16 960 091	16 915 571	16 616 668	16 856 873	17 095 973	17 515 715
SECURITE	10 086 507	10 069 677	10 068 017	9 388 599	9 425 091	9 451 152	9 693 066
ENSEIGNEMENT	14 420 581	13 055 401	13 328 887	13 683 357	13 818 776	13 856 119	14 095 223
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	8 620 713	7 546 905	7 633 319	6 941 796	6 975 087	6 729 048	7 019 857
PREVENTION MEDICO-SOCIALE	1 963 095	1 913 254	1 839 494	1 864 508	2 038 529	2 232 176	2 363 758
ACTION SOCIALE (Hors RMI et hors APA)	90 975 053	91 428 144	91 672 315	96 650 599	98 912 429	101 249 552	98 759 056
REVENU MINIMUM D'INSERTION	23 658	44 918	-	3	2 808	3 534	7 574
PERSONNES DEPENDANTES (APA)	35 857 425	30 905 998	29 583 709	28 290 592	28 047 713	27 187 898	27 840 414
REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	19 177 581	21 316 093	19 530 723	19 581 110	19 830 599	22 199 422	21 480 732
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	18 477 306	18 331 010	18 585 081	19 580 714	18 704 137	18 554 941	19 598 175
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	2 776 182	2 299 655	2 941 450	3 321 463	4 017 537	4 155 240	3 916 773
TRANSPORTS	20 705 892	20 323 902	13 634 171	6 092 178	6 091 349	6 091 469	6 091 800
DEVELOPPEMENT	5 284 958	4 399 422	3 011 562	4 435 574	5 185 211	4 324 061	3 885 338
Autres impôts et taxes	1 164 399	1 269 240	1 362 577	1 542 981	2 097 354	1 724 747	1 798 595
Opérations financières	11 092 181	10 355 778	9 545 092	8 848 277	8 221 881	7 217 586	6 400 330
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	201 026	209 264	218 558	246 954	250 137	200 212	211 288
Provisions et autres opérations mixtes	201 026	50 000	50 000	1 053 660	1 050 000	550 000	16 337 284

I-2 DES RECETTES EN HAUSSE

Les recettes 2021 sont en hausse de plus de 3,5 %. C'est la plus forte augmentation mesurée depuis 2013, avec + 11 M€ par rapport au CA 2020.

en M€								
CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
291,6	296,9	292,5	291,1	285,5	289,0	296,5	302,9	313,8
évolution	-1,4 -0,47%	-4,4 -1,48%	-1,4 -0,48%	-5,6 -1,92%	3,5 1,23%	7,5 2,60%	6,4 2,16%	10,9 3,60%
perte de DGF	perte de DGF	ponction étalée de 2014 à 2017		-12,8	-12,8	-12,8	-12,8	-12,8
		perte cumulée						-64

Pour autant, il est rappelé que ce budget 2021 reste amputé de 13 M€ de DGF depuis 2017 dans le cadre du redressement des comptes publics de la Nation. Également le montant de l'augmentation des recettes depuis 2018 tient à des produits Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) très conjoncturels. Un retour de ces recettes à un niveau moyen de 20 M€ et d'éventuelles nouvelles ponctions de recettes visant la réduction du déficit public auraient tôt fait de ramener nos ressources vers un taux d'évolution négatif.



1 - Les recettes dynamiques

L'ensemble des recettes dites dynamiques est constitué par la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, devenue compensation TVA en 2021, la Taxe sur les Conventions d'Assurance, les DMTO, la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE*) (en excluant la part de compensation de la compétence transport transférée à la Région en 2017) et l'Imposition sur les Entreprises de Réseaux (IFER). Le montant annuel moyen d'augmentation s'établit à + 5 M€. Cette dynamique est largement impactée par les recettes DMTO en croissance inédite depuis 2017.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT en €	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution annuelle moyenne
Taxe Foncière Propriétés Bâties / TVA	59 064 669	59 930 567	60 708 843	62 095 947	63 430 751	64 738 080	66 157 781	1 182 185
TSCA	40 740 574	41 451 669	42 396 012	43 861 168	45 008 981	46 770 342	48 930 741	1 365 028
DMTO	17 760 915	19 254 457	21 464 629	22 611 537	24 302 773	25 589 221	31 470 451	2 284 923
CVAE **	21 743 644	22 150 316	10 903 249	10 959 784	11 740 160	11 778 429	12 011 248	184 667
IFER	2 081 876	2 163 792	2 135 814	2 202 026	2 300 336	2 393 176	2 431 223	58 225
total	141 391 679	144 950 801	137 608 547	141 730 462	146 783 001	151 269 247	161 001 444	5 075 027
<i>Taux d'évolution</i>		<i>0,025</i>	<i>-0,051</i>	<i>0,030</i>	<i>0,036</i>	<i>0,031</i>	<i>0,064</i>	

La part départementale de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, avec un taux maintenu constant depuis 2013, était une recette en croissance du fait de l'évolution annuelle des bases. Au vu des modalités de compensation par la TVA, soit l'affectation de l'exact montant des recettes 2020, la perte de croissance était à craindre en 2021. La création, via un Fonds de péréquation, de la Fraction Complémentaire de la TVA a permis au Département de bénéficier de + 1,3 M€, montant équivalent à la croissance annuelle.

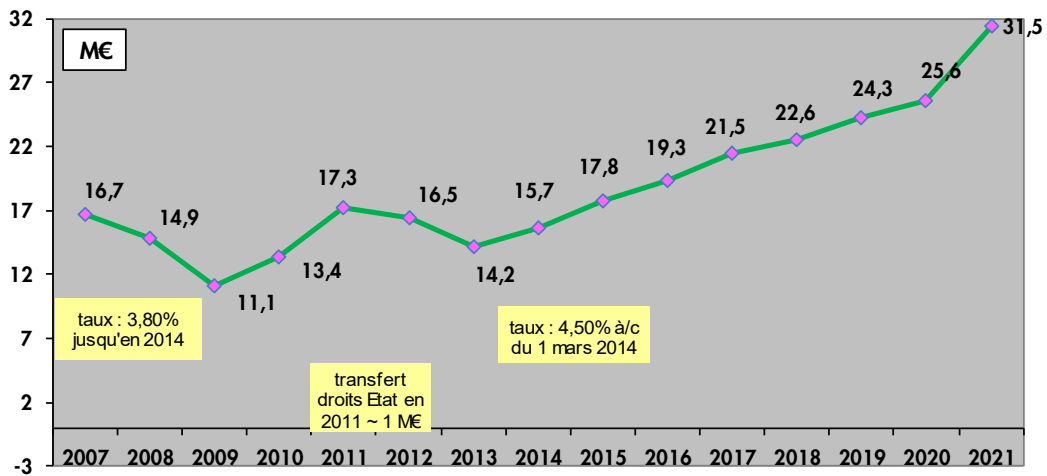
RECETTES DE FONCTIONNEMENT en €	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Taux d'évolution moyen
Taxe Foncière Propriétés Bâties / TVA	59 064 669	59 930 567	60 708 843	62 095 947	63 430 751	64 738 080	66 157 781	
<i>taux d'évolution</i>		<i>0,015</i>	<i>0,013</i>	<i>0,023</i>	<i>0,021</i>	<i>0,021</i>	<i>0,022</i>	<i>0,019</i>

La taxe sur les conventions d'assurance, recette de compensation de la taxe professionnelle et des transferts de compétence « routes » et SDIS, est une recette qui produit chaque année une dynamique de + 1,3 M€ en moyenne depuis 2015.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT en €	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Taux d'évolution moyen
TSCA	40 740 574	41 451 669	42 396 012	43 861 168	45 008 981	46 770 342	48 930 741	
<i>taux d'évolution</i>		<i>0,017</i>	<i>0,023</i>	<i>0,035</i>	<i>0,026</i>	<i>0,039</i>	<i>0,046</i>	<i>0,031</i>

Les recettes DMTO connaissent, depuis 2014, une augmentation continue, avec une dynamique dépassant les 10 % en 2017 et atteignant 23 % en 2021, portant le montant à 31,5 M€ quand le Département n'a jamais perçu plus de 20 M€ avant 2017. Il semble que cette ressource très dynamique soit tout à fait conjoncturelle, d'autant que les biens à vendre en Corrèze se font désormais rares. Pour autant, ce sont + 6 M€ par rapport à 2020 qui ont été perçus.

Produit des droits de mutation 2007 à 2020



Indépendamment du transfert de recettes à la Région en 2017, la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises évolue de 2,4 % par an en moyenne depuis 2015. Il est à préciser que le montant perçu en 2021 n'a pas souffert de la crise sanitaire puisque collecté en 2020 sur la base de l'activité 2019.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT en €	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Taux d'évolution moyen
CVAE *	21 743 644	22 150 316	10 903 249	10 959 784	11 740 160	11 778 429	12 011 248	252,445
	<i>taux d'évolution</i>	0,019	-0,508	0,005	0,071	0,003	0,020	0,024

Le montant de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de réseau évolue de + 2,8 % par an en moyenne depuis 2015 du fait, à la fois, de l'augmentation du nombre d'exploitants de réseaux (essentiellement photovoltaïque) et de l'inflation.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT en €	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Taux d'évolution moyen
IFER	2 081 876	2 163 792	2 135 814	2 202 026	2 300 336	2 393 176	2 431 223	58,225
	<i>taux d'évolution</i>	0,039	-0,013	0,031	0,045	0,040	0,016	0,026

2 - Les concours de l'État

RECETTES DE FONCTIONNEMENT en €	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Taux d'évolution moyen
Dotations état	81 167 976	77 196 740	71 940 328	72 120 180	71 656 174	71 695 272	71 367 388	
	taux d'évolution	-0,049	-0,068	0,003	-0,006	0,001	-0,005	-0,021

α- La DGF

Si l'enveloppe nationale de la DGF est restée stable en 2021 pour le Département de la Corrèze, le versement de la dotation forfaitaire est en baisse de 328 k€.

En effet, la Dotation Globale de Décentralisation et la Dotation de Compensation sont stables, mais un mécanisme de péréquation permet de décider annuellement, en loi de Finances, d'un montant de Dotation forfaitaire à prélever pour financer la croissance de la dotation de péréquation. La péréquation est répartie entre Dotation de Péréquation Urbaine (DPU : Départements Urbains) et Dotation de Fonctionnement Minimale (DFM : Départements ruraux) et le montant affecté à chaque enveloppe est décidé par le Comité des Finances Locales.

En 2021, comme les années précédentes, le montant du prélèvement pour péréquation a été fixé à 10 M€ avec une clé de répartition de l'affectation entre les 2 enveloppes identique aux années passées alors même que **7 départements urbains ont été intégrés au rang des départements ruraux.**

C'est ainsi que la Corrèze contribue à la péréquation visant l'abondement de la Dotation de Fonctionnement Minimale (DFM) par prélèvement sur la dotation forfaitaire de base, du fait de son potentiel financier supérieur à 95 % de la moyenne des départements.

Et si la dotation de fonctionnement minimale, figée à 13,307 M€, a augmenté en 2020 quasiment du montant du prélèvement sur la dotation forfaitaire et ainsi stabilisé le montant DGF global, en 2021, du fait de l'intégration de nouveaux départements au rang de départements ruraux, **nous n'avons pas bénéficié de ce reversement et sommes donc devenus uniquement contributeurs.** La perte de recettes est ainsi constatée à 328 k€.

Ainsi, si la DGF, par comparaison à 2013, a été amputée pour la Corrèze de 13 M€ visant le redressement des comptes publics de la Nation, elle baisse à nouveau en 2021, au bénéfice de péréquation.

b- Le fonds de péréquation DMTO

Depuis 2020, il fait l'objet de deux prélèvements, calculés en fonction des DMTO.

- Un premier prélèvement égal à 0,34 % du montant de l'assiette des DMTO perçus l'année précédant la répartition. Le montant de ce prélèvement n'est pas fixé par avance et il varie donc chaque année selon l'assiette des droits. Il touche tous les départements ;

- Un second prélèvement, d'un montant fixe de 750M€, auxquels sont assujettis les départements dont l'assiette des DMTO perçus l'année précédant la répartition est supérieure à 0,75 fois la moyenne nationale (le prélèvement est effectué par tranche, en fonction du montant de l'assiette). Ce second prélèvement est, pour chaque département, plafonné à 12 % du montant des DMTO perçus l'année précédente.

Le reversement est effectué au sein de trois enveloppes, qui reprennent les modalités de répartition des trois fonds préexistants.

- La première enveloppe (ancien FSID), d'un montant fixe de 250 M€, est répartie en deux fractions : la première (150 M€) est destinée aux départements ruraux fragiles et elle est répartie en fonction du potentiel financier, des revenus et du taux d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). La seconde (100 M€) est destinée aux départements marqués par un niveau de DMTO et des revenus moyens faibles ainsi qu'un taux de pauvreté élevé. Elle est répartie en fonction du potentiel financier, de la population et des revenus ;

- La deuxième enveloppe (ancien fonds DMTO), égale à 52 % des montants à reverser (après ponction de la première enveloppe), est versée aux départements caractérisés par un potentiel financier ou des revenus faibles. Elle est répartie en fonction de ces deux critères ainsi que du niveau de DMTO par habitant ;

- La troisième enveloppe (ancien FSD), égale à 48 % des montants à reverser (après ponction de la première enveloppe), est répartie en deux fractions. La première (30 % de l'enveloppe), destinée aux départements dont le potentiel fiscal ou les revenus sont faibles, est répartie entre les départements en fonction du reste à charge au titre des AIS. La seconde (70 % de l'enveloppe) bénéficie à la première moitié des départements dont le reste à charge par habitant est le plus élevé. Elle est répartie en fonction de ce reste à charge et de la population.

Un département peut ainsi être à la fois contributeur et bénéficiaire du fonds.

Les sommes mises en répartition peuvent faire l'objet d'une mise en réserve lorsque le montant des deux prélèvements dépasse 1,6 Md€. Cette mise en réserve, dans un « fonds de garantie départemental des corrections conjoncturelles », est arbitrée par le comité des finances locales (CFL) à qui il revient également de décider d'un éventuel abondement des sommes réparties au moyen des sommes mises en réserve lors des exercices précédents, soit 120 M€ au titre de l'ancien fonds DMTO.

En cas de libération, cette somme vient abonder à 52 % la deuxième enveloppe et à 48 % la troisième. En 2020, du fait d'une baisse de 2 % du niveau de recettes DMTO en France, le CFL a décidé de libérer la réserve de 120 M€, ce qui a permis d'atténuer la perte de ressources pour les Départements les plus fragiles. À contrario, en 2021, du fait d'une recette DMTO supérieure à 1,6 Md€, la réserve a été abondée à nouveau.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Fonds de péréquation DMTO	2 038 217	4 299 842	4 569 287	4 744 127	5 037 742	5 724 285	4 856 343
Fonds de soutien interdépartemental FSID					4 919 415	4 615 151	4 952 031
Fonds de Solidarité sur DMTO (FSD)	4 008 564	1 174 887	1 164 970	1 035 059	890 538	854 449	700 512
total	6 046 781	5 474 729	5 734 257	5 779 186	10 847 695	11 193 885	10 508 886
Prélèvement	1 164 399	1 174 887	1 362 577	1 542 981	2 097 354	1 724 408	1 798 595
Solde	4 882 382	4 299 842	4 371 680	4 236 205	8 750 341	9 469 477	8 710 291
<i>taux d'évolution</i>		-0,119	0,017	-0,031	1,066	0,082	-0,080

Ainsi au global, si le montant du prélèvement est quasi stable entre 2020 et 2021, le montant affecté à la Corrèze est en baisse au vu de l'augmentation du produit DMTO par habitant mais également du fait que le montant du reste à charge relatif aux Allocations Individuelles de Solidarité augmente moins vite en Corrèze que dans les départements fortement impactés par la hausse du RSA.

3 - Les recettes affectées à la cohésion sociale

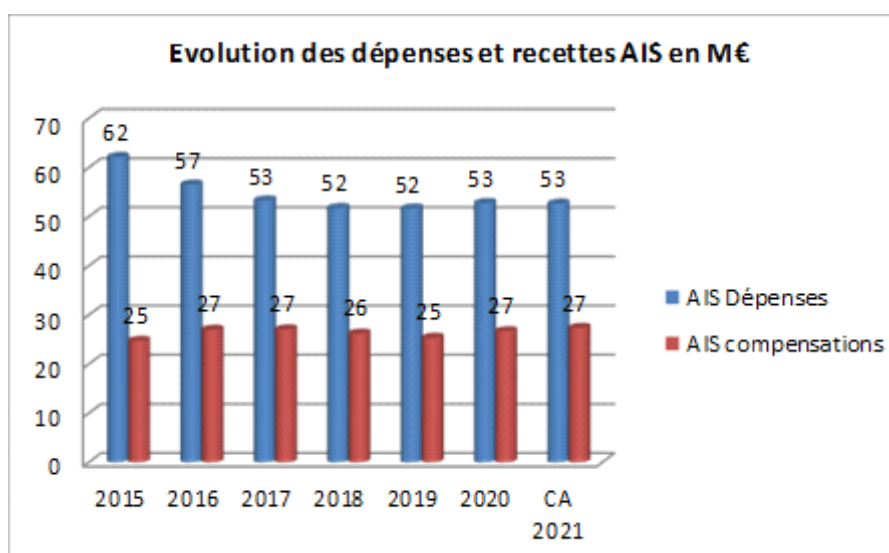
RECETTES DE FONCTIONNEMENT en €	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Taux d'évolution moyen
Cohésion sociale	42 359 695	42 955 336	44 074 882	44 048 781	42 872 402	45 070 904	46 456 129	0,016
<i>taux d'évolution</i>		0,014	0,026	-0,001	-0,027	0,051	0,031	

Les recettes affectées à la cohésion sociale sont en hausse par rapport à 2020 en lien pour l'essentiel avec une compensation APA en hausse sur la 2^{ème} part (+ 0,8 M€) du fait d'un changement du mode de reversement : la variation de la dépense APA n'a plus d'impact sur le calcul du versement de cette compensation. Depuis 2020, un coefficient d'attribution a été affecté à chaque département. Ainsi, le montant affecté dépend du seul volume à répartir. Pour rappel cette compensation a été créée par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement visant une compensation des évolutions de droits.

La compensation des Allocations Individuelles de Solidarité est en hausse globale de + 0,6 M€.

Par ailleurs, le montant des Allocations Individuelles de Solidarité, au plus bas niveau en 2018 et 2019, est à nouveau stabilisé autour de 52,7 M€ depuis 2020, résultat en 2020 d'une augmentation du RSA et d'une baisse de l'APA en lien avec la crise sanitaire. Avec la reprise économique en 2021, la dépense RSA est en baisse et la dépense APA à nouveau en hausse. L'augmentation de la compensation APA 2^{ème} part permet de réduire le reste à charge en 2020 et 2021, pour autant l'augmentation de +0,8 M€ est en partie absorbée par une baisse de la compensation APA 1 (- 0,2 M€).

en M€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	CA 2021
AIS Dépenses	62,16	56,56	53,34	51,77	51,69	52,77	52,65
AIS compensations	24,75	27,01	27,06	26,22	25,36	26,70	27,37
AIS reste à charge	37,41	29,56	26,27	25,55	26,33	26,07	25,28



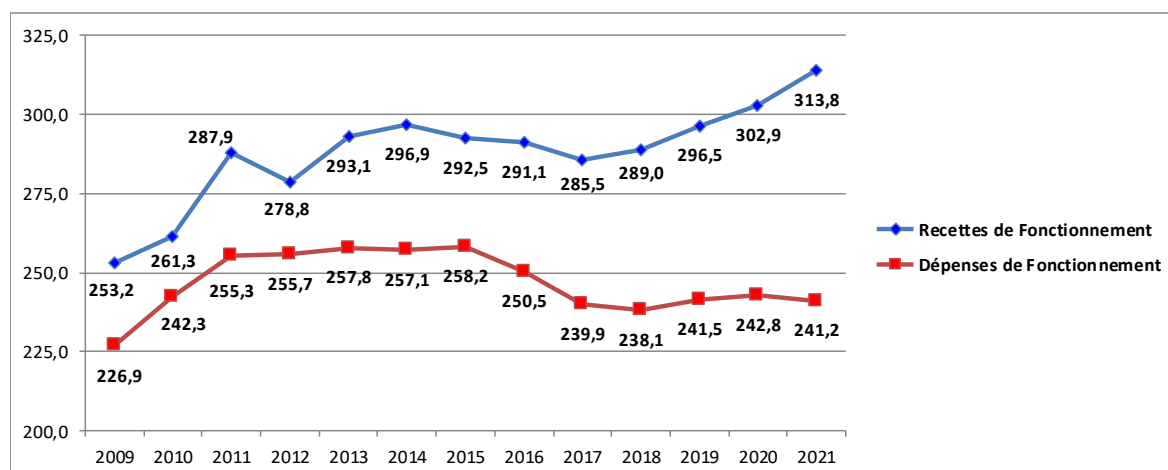
Pour autant, 25 M€ de reste à charge, dont plus de 8 M€ au seul titre du RSA quand cette prestation devrait être compensée en totalité, demeure une contrainte budgétaire qui n'est pas admissible. En effet, ces dépenses viennent grever les ressources du Département et, de ce fait, réduire les actions visant au développement du territoire.

4- Les autres recettes

L'ensemble des autres recettes, dont la Dotation de Compensation Péréquée (4,8 M€), les recouvrements relatifs aux mises à disposition de personnels (4,1 M€) et les loyers de gendarmeries (1,7 M€), est relativement stable depuis 2017, entre 14 et 15 M€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT en €	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Taux d'évolution moyen
Autres recettes	10 963 785	10 728 984	14 910 868	14 920 511	13 935 862	14 190 968	14 147 654	0,053
	taux d'évolution	-0,021	0,390	0,001	-0,066	0,018	-0,003	

Pour conclure cette analyse des recettes et dépenses de fonctionnement, le graphe suivant traduit la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte de recettes DMTO dynamiques depuis 2017. Il est cependant à rappeler que la collectivité n'a aucune maîtrise des recettes de fonctionnement et profite là de cette évolution favorable des ressources. Mais cela pourrait, de même, s'inverser avec des recettes en baisse qui ne pourraient être que subies.



II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

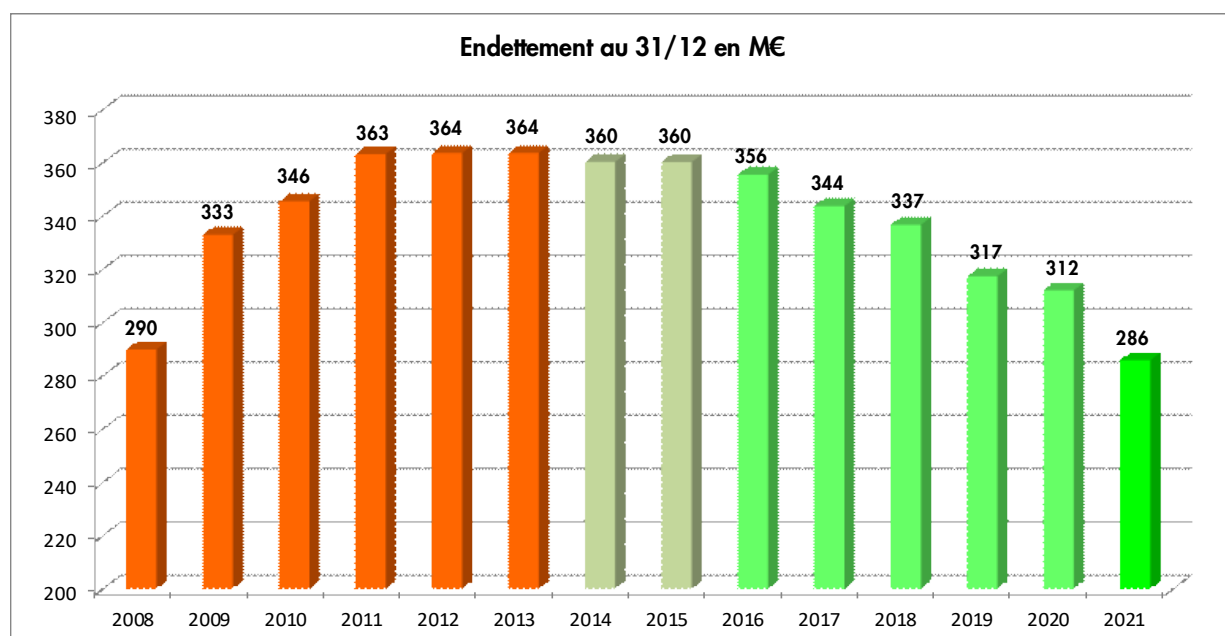
II-1 UN DÉSENETTEMENT SYSTÉMIQUE

1 - L'annuité en capital

L'annuité en capital de la dette est passée sous la barre des 30 M€ en 2021, avec un emprunt limité à 3,5 M€ sur l'exercice (Emprunt dit "COVID" contractualisé fin 2020 et reporté sur 2021).

M€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Remboursement du capital de la dette	27,722	29,754	31,284	32,141	32,369	30,310	29,718
<i>moyenne / an</i>	30,471						
Emprunt nouveau	27,670	25,000	19,497	25,120	13,000	25,000	3,500
<i>moyenne / an</i>	19,827						
Désendettement	-0,052	-4,754	-11,787	-7,021	-19,369	-5,310	-26,214
<i>montant cumulé</i>	-0,052	-4,806	-16,593	-23,614	-42,983	-48,293	-74,507
<i>moyenne / an</i>	-10,644						
Encours de dette fin d'exercice	360,300	355,546	343,759	336,738	317,369	312,059	285,845

Ainsi, le capital restant dû a été ramené en dessous du niveau de 2008, sans impact sur l'investissement.



2 - Les caractéristiques de la dette

Le taux moyen pondéré de l'encours de dette au 31/12/2021 est de 1,98 %, en baisse continue du fait d'emprunts à taux fixe 20 ans au taux moyen pondéré de 1,55 % de 2015 à 2018, puis 0,98 % en 2019, 0,75 % en 2020 et 0,19 % en 2021 sur 5 ans. Les opportunités de renégociation d'anciens emprunts ont également contribué à faire baisser ce taux moyen pondéré.

Les charges financières ont été divisées par 2 en 2021 par rapport à 2012 (montant le plus élevé).

Le capital restant dû est composé de 73 lignes de prêt souscrites auprès de :

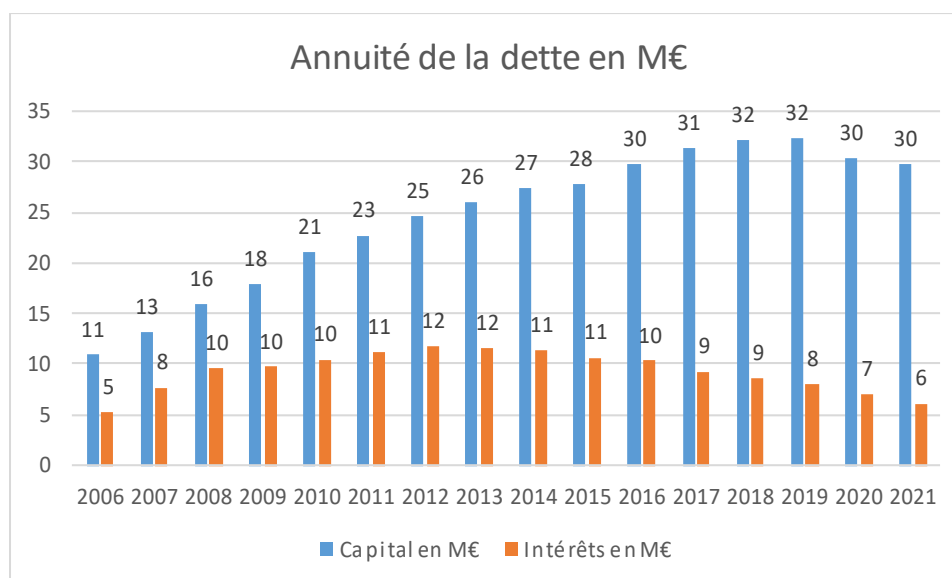
- Caisse d'Épargne 29 % des prêts,
- Banque Postale 25 % des prêts,
- Crédit Agricole 21 % des prêts,

sur un total de 8 partenaires.

À noter que les emprunts souscrits auprès de la Banque Postale sont systématiquement gérés par la Caisse Française de Financement Local, ce qui rend complexes les renégociations de contrats, faute d'interlocuteurs locaux.

La dette est sécurisée avec 79,5 % à taux fixe et elle est sécurisée aussi au sens Gissler (95 % sans risque et 5 % à risque très faible).

L'amortissement de l'encours est en baisse du fait d'un désendettement fort depuis 2015, également du fait de la baisse des taux d'intérêts. Le graphique ci-dessous met en exergue la baisse du coût des emprunts, à travers la proportion capital / intérêts remboursés annuellement.



3 - Gestion active de la dette

De 2015 à 2021 compris, la gestion active de la dette a permis une économie de 1,7 M€ sur les intérêts.

Ainsi :

- 13 M€ d'encours ou plus de 4 % de la dette à taux fixe sont à Taux Fixe 0 %, soit des prêts CDC éligibles au label "croissance verte" et 2 prêts à taux variable anciennement indexés sur le TAM, renégociés pour un CRD de 10 M€,
- 9 M€ en phase 2 d'un prêt multi-périodes Caisse d'Épargne ont pu être refinancés en 2019 auprès de 3 partenaires à 0,52 % sur 10 ans (taux fixe quitté de la phase 1 = 3,97 %),
- 4 M€ de capital restant dû relatif au prêt Crédit Agricole à taux fixe 4,50 % (2012) a été renégocié en 2020 à 2,13 %,
- 8,425 M€ de capital restant dû relatif au prêt LEP + 1,35 % auprès de la CDC a été renégocié en 2020 à Livret A + 1 %. À noter que les gains générés par cette revue de contrat seront réduits de 0,5 % en 2022 du fait de l'augmentation du taux du livret A (de 0,5 à 1%).

Enfin, en 2021, 3 contrats Caisse d'Épargne ont été renégociés avec la Banque, soit :

- un capital restant dû de 6 M€ à taux fixe multi-périodes 3,94 % en phase 1 a été renégocié en phase 2 sur une durée résiduelle de 15 ans à 0,75 %
- un capital restant dû de 2,9 M€ à 2,65 % en phase 1 a été renégocié à taux fixe en phase 2 sur une durée résiduelle de 18 ans à 0,89 %
- un capital restant dû de 2,4 M€ d'un prêt Livret A + 0,60 % de 2009 a été renégocié, **sans pénalités**, à Taux Fixe 0,44 % par avenant. De fait, cette opération a permis d'éviter les augmentations livret A induites pour 2022.

L'ensemble de ces renégociations est récapitulé dans le tableau qui suit.

Banque	capital renégocié	pénalité 0 € (indicative)	ancien taux	nouveau taux	gain sur durée résiduelle
Caisse d'Epargne					
• contrat Taux Fixe Multi-périodes	6 000 000 €	clause contrat	3,94%	0,75%	102 000 €
			Phase 1	Phase 2	15 ans
Caisse d'Epargne					
• contrat Taux Fixe Multi-périodes	2 880 000 €	clause contrat	2,65%	0,89%	324 000 €
			Phase 1	Phase 2	18 ans
Caisse d'Epargne					
• contrat Livret A + 0,60	2 351 975 €	0 €	1,10%	0,44%	67 000 €
		(13 645 €)			8,5 ans
TOTAL	11 231 975 €	0 €			493 000 €

Ces avenants contractualisés en 2021 permettent une économie de 493 k€ sur l'annuité restant due.

Il faut noter que le recours aux lignes de trésorerie n'est plus nécessaire depuis 2018.

II-2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

1 - Les recettes réelles propres à la section et le produit de l'emprunt

Le montant des recettes réelles d'investissement composé de dotations et de subventions est situé, depuis 2015, entre 8 M€ et près de 12 M€ en 2021, déduction faite d'une régularisation d'avances sur marchés via titre de recette.

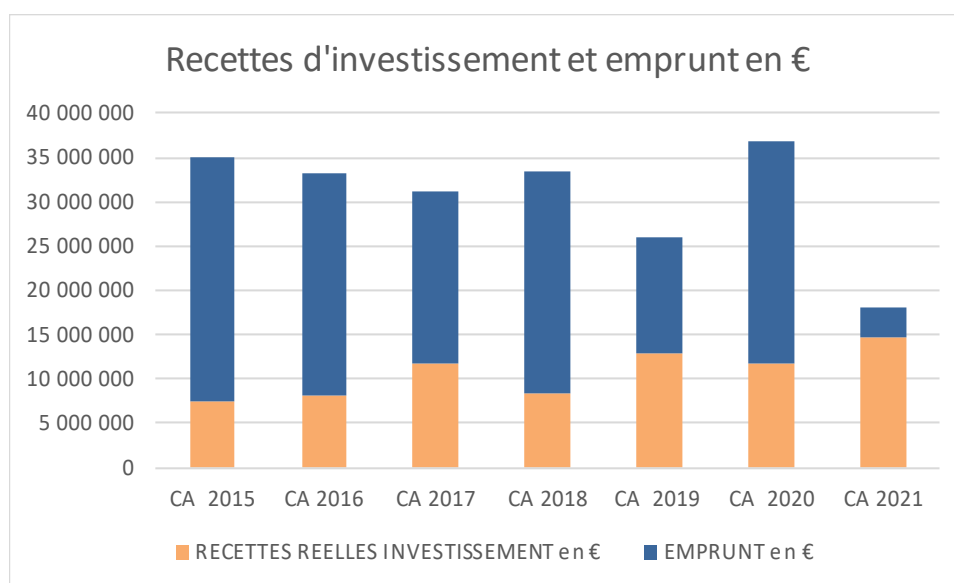
RECETTES EN €	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
DDEC/ DSID / FCTVA / Avances DMTO	5 068 043	4 919 036	5 301 563	5 380 345	4 352 531	8 518 646	8 881 408
Subventions	2 365 862	3 307 445	6 448 874	3 032 692	8 542 002	3 234 654	5 741 049
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	7 433 905	8 226 482	11 750 436	8 413 036	12 894 533	11 753 300	14 622 457

Ce montant comprend le versement de la DSID pour un montant de 4,4 M€. Si, d'année en année, les volumes sont comparables, chaque exercice a une spécificité : en effet, en 2020, il s'agissait de l'avance des DMTO (2,4 M€), en 2019 de la subvention Très Haut Débit (5,4 M€) transformée en 2020 en avance remboursable.

L'année 2021 a bénéficié, comme indiqué supra, d'un volet plan de relance pour la DSID. En termes de crédits de paiement versés au Département :

- par péréquation 2021 : 667 k€
- DSID projets routiers : 3 192 k€ (Malemort)
- DSID rénovation thermique : 582 k€ (attribués dans le cadre de la réhabilitation de l'internat du collège d'Allasac et de la restructuration de l'ensemble du collège d'Argentat).

Par ailleurs, l'emprunt COVID souscrit fin 2020 a été encaissé sur 2021.



2 - L'autofinancement

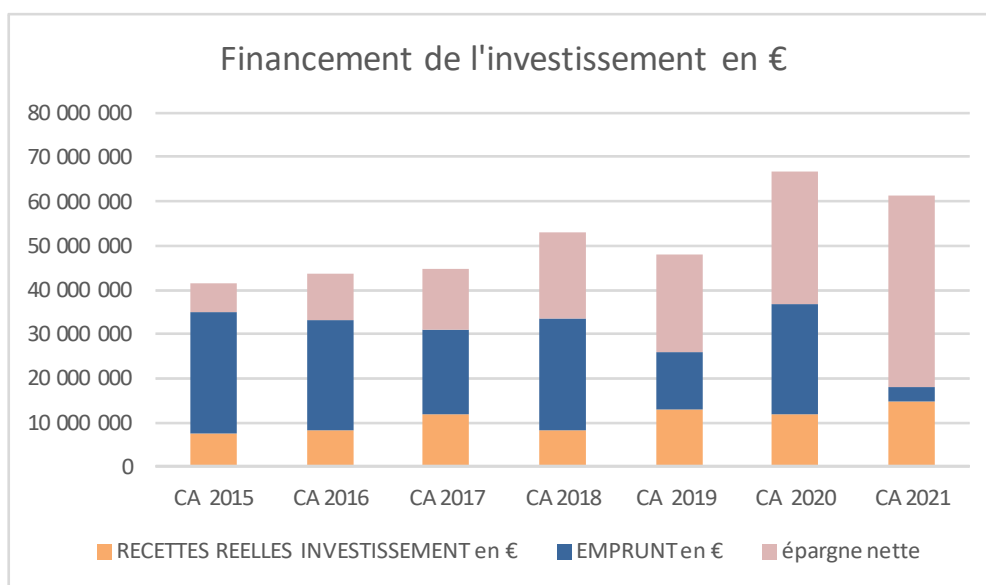
L'autofinancement résulte du solde positif entre recettes réelles de fonctionnement (RRF) et dépenses réelles de fonctionnement (DRF). Il permet d'assurer le remboursement de l'annuité de la dette (obligation réglementaire) et, pour le surplus, de financer les dépenses d'équipement propres et les subventions d'équipement versées.

Budgétairement, l'autofinancement se traduit par des opérations d'ordre de section à section. Et hors report, la capacité de financement de l'investissement s'établit à 61 M€ au compte administratif, décomposés comme suit :

- l'épargne nette de 43 M€ à hauteur de 70 % à laquelle s'ajoute le produit des cessions (0,5 M€),
- les recettes d'investissement de 14,6 M€ à hauteur de 24 %,
- et l'emprunt dans le cadre d'un reste à réaliser 2020 de 3,5 M€ (6 %).

Ainsi en 2021, l'augmentation des recettes et la maîtrise des dépenses de fonctionnement ont permis de ne pas recourir à l'emprunt au-delà du contrat souscrit en 2021 pour 3,5 M€, voté en décision modificative 2020 et contractualisé à la suite pour intervenir dans le cadre du 'reste à réaliser' cité ci-avant.

Il est à souligner que l'épargne nette apparaît comme atypique à un niveau jamais atteint à près de 43 M€ sur un exercice où la recette DMTO a aussi atteint un montant record.



Ainsi depuis 2015, hors mobilisation du report de résultat, la capacité d'investissement est en augmentation, en lien très net avec une épargne nette en croissance continue, le recours à l'emprunt étant mobilisé comme 'variable d'ajustement'.

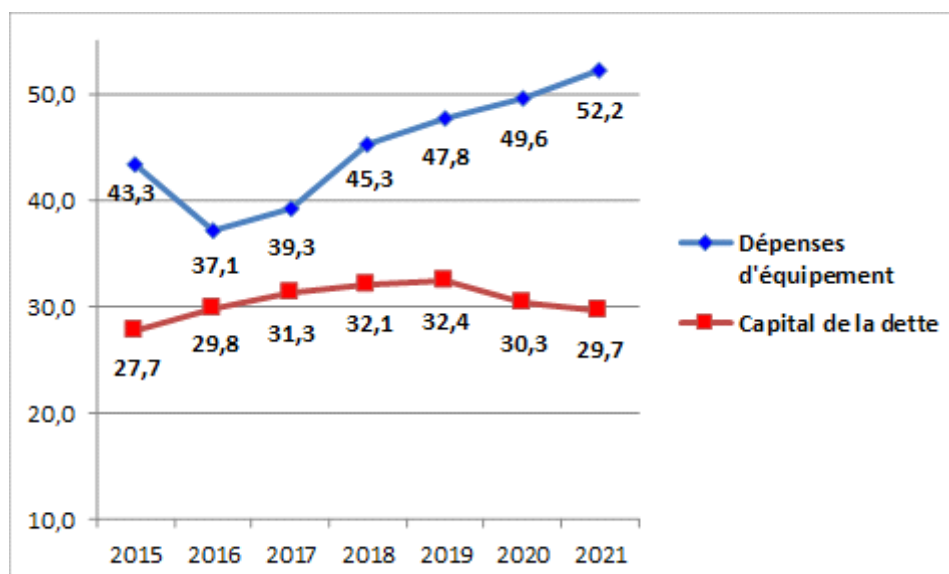
Cet histogramme est particulièrement éloquent quant au caractère atypique de 2021. On pourrait à nouveau souligner que ce niveau d'épargne nette intègre, par effet induit, un volume de recettes DMTO de 31,5 M€ perçus en 2021.

Pour autant la capacité d'investissement apparaît en baisse en 2021 par rapport à 2020 du fait du non recours à l'emprunt, hors report de résultat. Par ajout du report et du reste à réaliser (53 M€), la capacité d'investissement au CA 2021 s'établit à 114 M€, avec une mobilisation à hauteur de 52,2 M€ portant le report pour 2022 à 61,8 M€.

II-3 LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

L'investissement, en croissance continue depuis 2015, a été porté à un niveau maximum en 2021, soit 52 M€. Pour rappel, le budget a été voté à 70 M€ avec une mise en réserve de 18 M€.

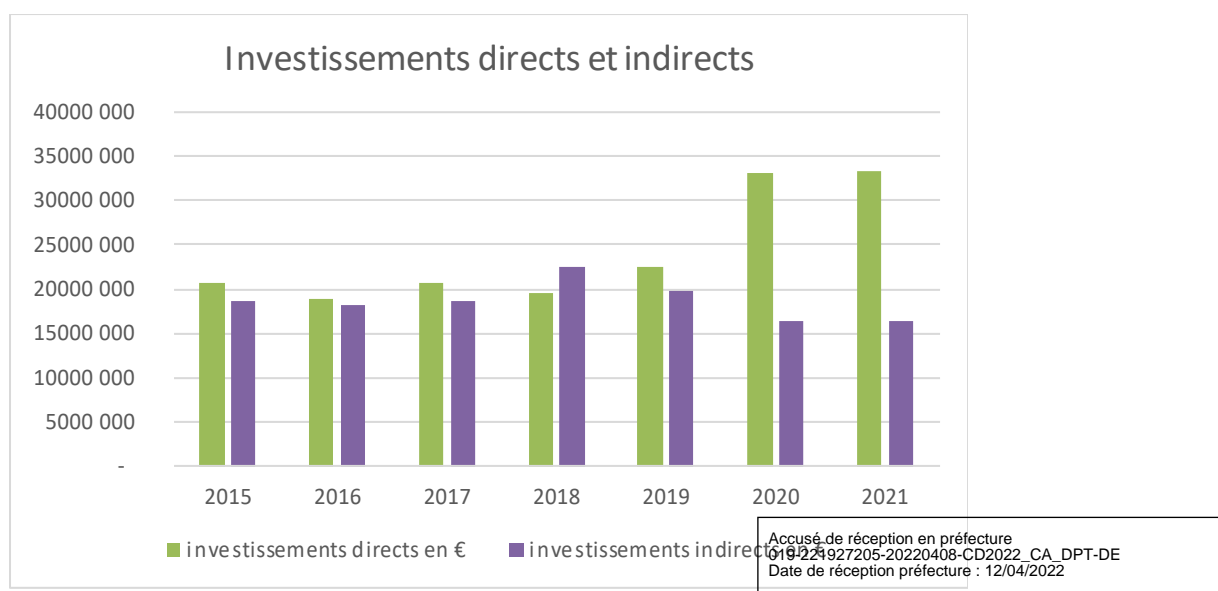
Par ailleurs, les emprunts contractés depuis 2015 sur une durée de 20 ans ont conduit à une majoration du remboursement en capital de la dette : 30,5 M€ en moyenne sur la période. Depuis 2019, ce montant est en baisse du fait du désendettement.



Le graphe ci-dessus met également en exergue l'action du Département au service des territoires, portée à un niveau jamais atteint depuis 2015, et bien avant encore.

La part des investissements directs a augmenté depuis 2019 en lien avec la réalisation de grosses opérations sur le réseau routier (contournement de Malemort et désormais pour la part études en 2021 les contournements de Noailles, Lubersac et Meymac), expliquant à elles seules la croissance des investissements directs.

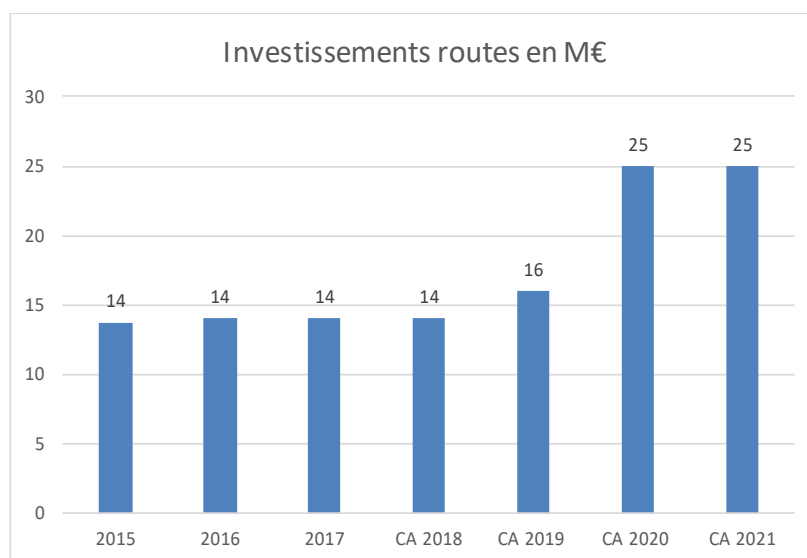
Les investissements indirects sont pour autant restés sur un même volume de subventions destiné, en majorité, au secteur communal en fonction des projets reçus. Néanmoins, en raison des retards pris dans l'exécution des projets, le volume des dépenses indirectes a diminué en 2020 et 2021.



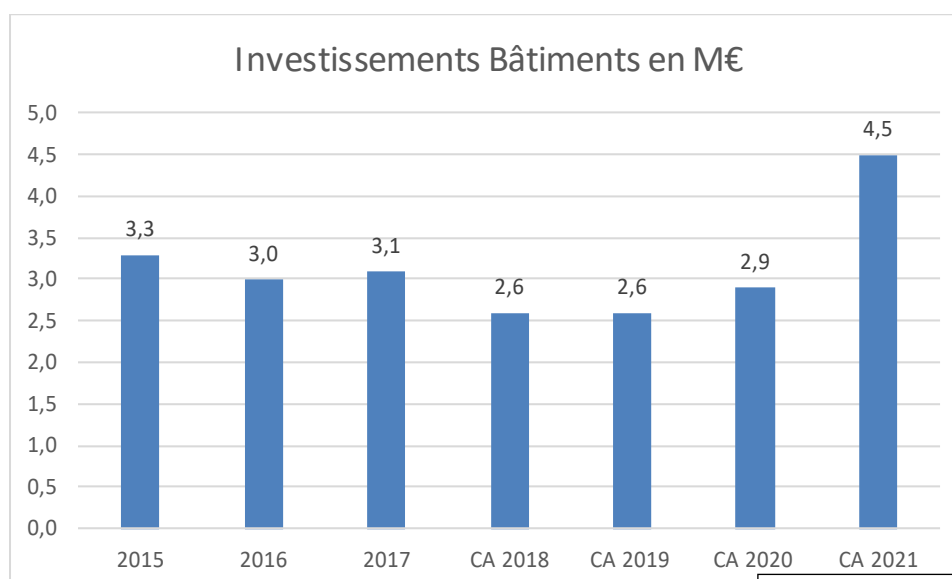
1 - Les investissements directs

Les dépenses affectées aux routes et aux bâtiments, répartis en fonction de leur destination selon services généraux, enseignement (collèges) ou culture (musées, Sédières, etc..), composent l'essentiel des dépenses d'investissements directs.

Ainsi les dépenses consacrées aux routes représentent plus de la moitié des dépenses d'investissement et ont été augmentées de presque 10 M€ depuis 2019.



La dépense affectée aux collèges a quasiment doublé en 2021 par rapport à 2020, conformément à la délibération du Conseil Départemental du 27 novembre 2020 pour accompagner la COVID-19. En particulier 4,7 M€ votés en DM1 ont été destinés à la restructuration de la demi-pension du collège d'Allasac, la restructuration de l'ensemble du collège d'Argentat et divers travaux d'amélioration énergétique dans plusieurs collèges.



Les dépenses d'aménagement et environnement sont en baisse de 2,4 à 0,8 M€ avec la fin de l'aménagement des gravières d'Argentat, la réserve de biodiversité financée en 2020.

Au global les dépenses d'investissement directs par fonction depuis 2015 s'affichent comme suit :

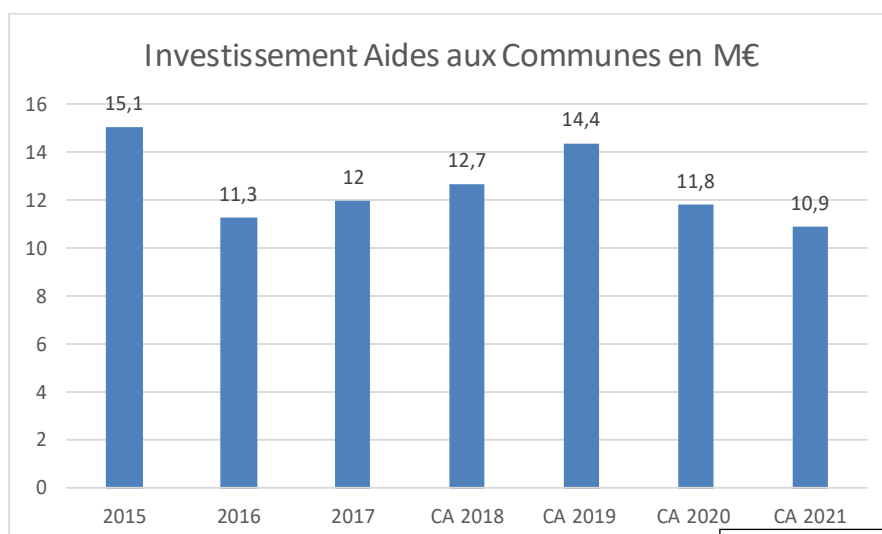
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total dépenses d'investissement direct par chapitre en €	20 730 295	18 903 599	20 730 295	19 482 992	22 452 398	33 142 547	33 379 680
SERVICES GENERAUX	1 451 798	1 425 394	1 451 798	1 970 862	2 428 232	2 836 287	2 815 495
SECURITE	21 139	15 786	21 139	24 243	73 183	47 922	74 635
ENSEIGNEMENT	3 230 266	2 972 985	3 230 266	2 163 709	1 430 497	1 657 103	2 968 244
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	685 388	775 365	685 388	610 029	554 403	787 800	851 430
PREVENTION MEDICO-SOCIALE	1 067	-	1 067	1 764	2 943	5 472	9 524
ACTION SOCIALE (Hors RMI 9054 et hors RSA 9056)	105 926	203 182	105 926	94 085	160 594	355 834	100 884
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	14 563 630	13 297 917	14 563 630	14 240 308	16 059 498	25 035 634	25 735 944
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	651 034	2 969	651 034	376 320	1 732 049	2 385 498	794 132
DEVELOPPEMENT	20 045	210 000	20 045	1 672	11 000	30 998	29 392

2 - Les investissements indirects

Les investissements indirects concernent pour l'essentiel les aides aux communes et Les 2 postes principaux de subventionnement restent les réseaux et infrastructures (assainissement, eaux pluviales, voirie communale) avec un montant mandaté identique à 2020 soit 4,6 M€, ainsi que l'aménagement et l'environnement avec une dépense à hauteur de 8,4 M€ comme en 2020.

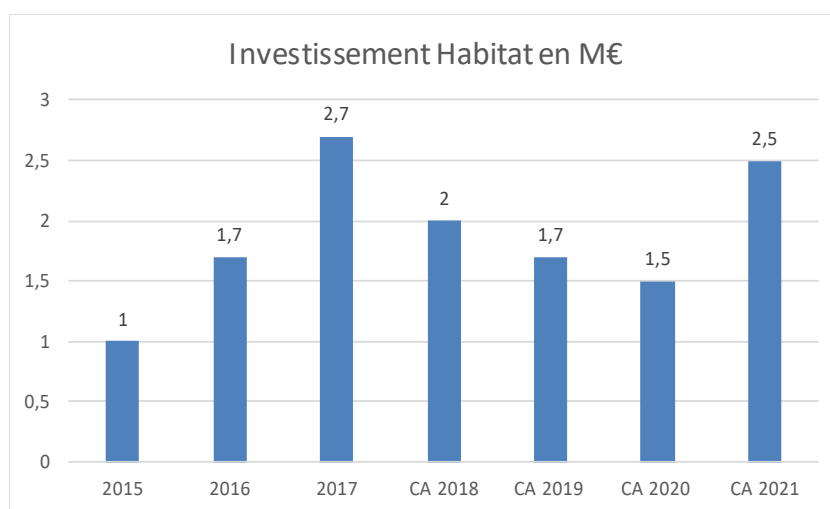
Les ressources mobilisées pour l'aménagement et l'environnement comprennent :

- les aides aux communes (aménagement de bourg, bâtiments communaux, aménagements d'espaces, travaux d'accessibilité...) pour un montant de 4,6 M€,
- le remboursement du capital de l'annuité des emprunts de Dorsal pour le 100 % Fibre pour 1 M€,
- les aides à l'habitat pour les tiers privés (accession à la propriété, isolation, maintien à domicile) également pour l'OPH de la Corrèze (réhabilitations), pour 2,5 M€,
- les actions en faveur de la transition écologique pour 0,3 M€.



Si l'action du département reste importante dans l'accompagnement des communes à porter leurs projets, il est cependant constaté que la contractualisation n'est pas toujours suivie d'effets et donc d'appels de crédits.

Les dépenses pour l'habitat tant dans le cadre de l'accompagnement des bailleurs sociaux que des aides aux Corrèziens ont été portées à 2,5 M€ en 2021, en forte augmentation. Et ce, en lien avec un nouvel élan des corrèziens, après une période de confinement, pour accéder à la propriété et améliorer la qualité comme le confort de leurs logements, effet à coupler au regain d'attractivité du territoire avec l'arrivée de néo-corrèziens.



Au global les dépenses d'investissement indirects par fonction depuis 2015 s'affichent comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total dépenses d'investissement indirect par chapitre en €	18 561 100	18 084 422	18 561 100	22 568 050	19 699 097	16 448 649	16 410 755
SECURITE	61 841	58 820	61 841	287 497	243 360	213 531	185 404
ENSEIGNEMENT	776 319	969 780	776 319	1 013 403	1 022 137	495 834	757 605
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 695 728	1 435 046	1 695 728	1 421 262	1 412 999	1 667 064	1 312 531
PREVENTION MEDICO-SOCIALE					49 330	100 000	5 000
ACTION SOCIALE (Hors RMI 9154 et hors RSA 9156)	1 319 070	585 000	1 319 070	207 843	123 458	-	7 000
REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	58 284	53 745	58 284		25 476	18 711	19 839
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	6 024 735	6 642 820	6 024 735	6 996 532	6 285 073	4 610 265	4 595 157
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	7 369 675	4 835 365	7 369 675	11 509 359	9 494 976	8 262 434	8 372 950
DEVELOPPEMENT	1 255 449	3 503 846	1 255 449	1 132 154	1 042 287	1 080 810	1 155 270
Dotations et participations				7 843			

III- RÉSULTATS ET ANALYSE FINANCIERE

III-1 LE RÉSULTAT BUDGÉTAIRE ET LES SOLDES DE GESTION

L'exercice 2021, conformément à chaque exercice depuis 2016, affiche un excédent venant augmenter le montant du report porté de 49,3 M€ en 2020 à 61,8 M€ en 2021. Le report de résultat a été présenté en écritures réelles dans le rapport des OB à 53,034 M€, or le montant du reste à réaliser de 3,7 M€ a bien été reporté sur 2021 en inscription budgétaire fléchée (recettes et dépenses d'investissement), limitant à 49,3 M€ le montant mobilisable en report à nouveau.

1 - Les résultats par section et l'excédent à reporter

	budgétaire (réel + ordre) en €
Recettes d'investissement réalisées	79 692 830
Dépenses d'investissement réalisées	111 511 323
Résultat brut 2021	-31 818 493
Solde d'exécution d'investissement reporté	
Solde cumulé d'investissement 2021 à reporter (c/ 001 Dépense)	-31 818 493
Restes à Réaliser en Dépenses	0
Restes à Réaliser en Recettes	0
Déficit de la section d'investissement	-31 818 493
Recettes de fonctionnement réalisées	334 453 569
Dépenses de fonctionnement réalisées	290 118 255
Résultat brut de fonctionnement 2021	44 335 314
Restes à Réaliser en Dépenses	0
Restes à Réaliser en Recettes	0
Excédent cumulé 2021 avant affectation	44 335 314
Affectation obligatoire au déficit d'investissement (c/ 1068 Recette)	-31 818 493
Résultat net de fonctionnement 2021 à reporter (c/ 002 Recette)	12 516 821
Excédent de fonctionnement reporté	49 330 293
Solde cumulé de fonctionnement 2021	61 847 114

Le déficit de la section d'investissement, jusqu'alors contenu entre 20 et 25 M€ de déficit (-21 M€ en 2020), soit environ 50% du montant des dépenses annuelles, est porté, en 2021, à 31,8 M€ du fait d'un recours à l'emprunt limité à 3,5 M€. Par ailleurs, le résultat de la section de fonctionnement augmente de 44,3 M€ portant le montant du report à 93 M€ avant donc intégration du déficit d'investissement (32 M€).

Ainsi, un déficit d'investissement de 31,8 M€ et un excédent de fonctionnement de 44,3 M€ portent le résultat 2021 à un niveau quasiment équivalent à 2020 à 12,5 M€. Certes les recettes de fonctionnement bénéficient de la conjoncture favorable des transactions immobilières. Néanmoins, la mise en perspective des résultats annuels pose le constat que dès lors que des mesures structurelles de maîtrise des dépenses de fonctionnement ont été prises en 2016, les dépenses n'ont plus pris le pas sur les ressources (fin de l'effet de ciseau du fait des efforts de gestion).

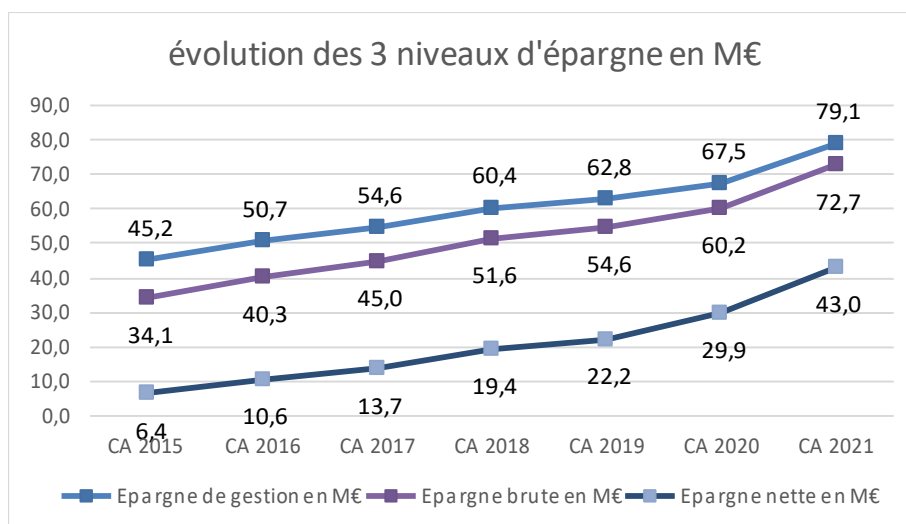
en k€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Résultat	-979	7 812	9 654	6 606	737	13 224	12 517
Report	11 296	19 109	28 763	35 369	36 106	49 330	61 847

Si le résultat 2021 est inférieur à 2020, le montant du report à nouveau reste en hausse continue depuis 2015.

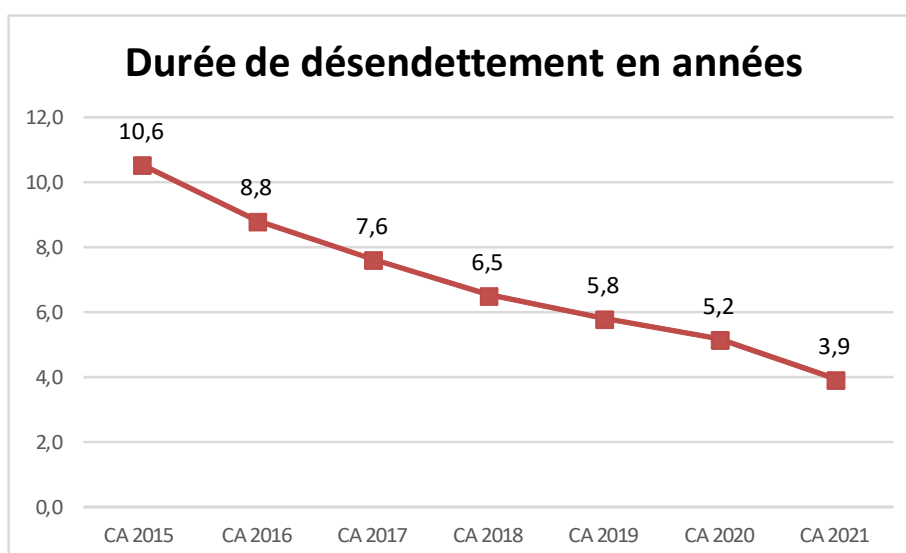
2 - Les soldes de gestion et ratios

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	292 312 434	290 746 984	284 876 414	288 666 336	295 057 834	302 521 875	313 350 891
Dépenses de fonctionnement (hors dette et hors provisions)	247 096 252	240 072 974	230 325 434	228 237 097	232 253 628	235 055 543	234 265 695
Épargne de gestion	45 216 182	50 674 010	54 550 980	60 429 239	62 804 206	67 466 332	79 085 196
Charges financières	11 092 181	10 355 778	9 545 092	8 848 277	8 221 881	7 217 586	6 412 000
Épargne brute	34 124 001	40 318 232	45 005 888	51 580 962	54 582 325	60 248 745	72 673 196
Amortissement de la dette (remboursement du capital)	27 722 236	29 754 083	31 283 685	32 141 075	32 369 425	30 309 683	29 718 358
Épargne nette	6 401 765	10 564 149	13 722 203	19 439 887	22 212 900	29 939 063	42 954 838
Encours de dette	360 299 861	355 545 787	343 759 569	336 738 864	317 369 439	312 059 761	285 845 289
Évolution de l'endettement	-52 236	-4 754 074	-11 786 218	-7 020 705	-19 369 425	-5 309 678	-26 214 472
Durée de désendettement	10,56	8,82	7,64	6,53	5,81	5,18	3,93
Total de désendettement cumulé sur la mandature 2015/2021	-52 236	-4 806 310	-16 592 517	-23 613 222	-42 982 647	-48 292 325	-74 506 797

Les 3 niveaux d'épargne, l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette, sont en constante augmentation depuis 2015, avec une épargne nette qui a presque doublé en 2 ans du fait d'une forte augmentation des recettes avec un maintien des dépenses à moins de 1 % d'augmentation en 2 ans.



Corrélée à un désendettement constant sur la période, l'augmentation de l'épargne brute entraîne la baisse de la durée de désendettement (capital de la dette divisée par l'épargne brute) portée en 2021 à moins de 4 ans.



Par comparaison à un panel d'indicateurs 'vertueux' établis par les observateurs de la vie locale, seul le montant de l'annuité de la dette apparaît élevé. Cependant, au vu du désendettement, le montant de l'encours de dette semble cohérent avec les autres grands volumes budgétaires.

Ratios d'analyse	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	niveau souhaitable*
taux d'épargne brute	11,67%	13,85%	15,78%	17,87%	18,50%	19,92%	23,19%	> à 10%
intérêts de la dette en % des DRF	4,30%	4,13%	3,86%	3,63%	3,35%	2,88%	2,74%	< à 3%
annuité de la dette en % des RRF	13,13%	13,78%	14,23%	14,12%↓	13,70%↓	12,33%↓	11,53%	< à 8%
dépenses d'équipement par habitant	179 €	149 €	158 €	168 €	169 €	199 €	210 €	200 € (base 50 M€)
durée de désendettement	10 ans 7 mois	8 ans 10 mois	7 ans 8 mois	6 ans 7 mois	5 ans 10 mois	5 ans 2 mois	3 ans et 11 mois	≤ à 10 ans
encours de dette rapporté aux RRF	123,26%	122,29%	120,67%	116,65%↓	107,56%↓	103,15%↓	91,22%	[80% ; 100%]

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20220408-CD2022_CA_DPT-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2022

III-2 ÉTUDE COMPARATIVE (source DGCL)

Les données comparatives 2021 n'étant pas encore disponibles, au vu de la continuité dans l'amélioration des indicateurs de gestion pour le Département de la Corrèze, il est ici proposé d'analyser les données financières 2020 mises à disposition par la DGCL fin 2021.

1- Les dépenses

Cette analyse comparative des dépenses retraitées met en exergue une augmentation des dépenses de fonctionnement des départements, + 3,1 % entre 2019 et 2020 quand la hausse pour la Corrèze s'est limitée à + 0,9 %.

La comparaison proposée ci-dessous avec des départements ruraux affiche un montant de dépenses de fonctionnement en €/hab des plus faibles pour la Corrèze, légèrement supérieur à la moyenne nationale. L'investissement apparaît soutenu avec un montant consacré de 200 €/h, supérieur à la moyenne nationale avec également une dynamique de + 4,1 % quand l'augmentation des investissements s'est limitée à + 0,8 % tous départements confondus, entre 2019 et 2020.

Il est à souligner que les investissements ont pu être effectués au cours de l'exercice 2020, ce qui n'a pas été le cas pour tous les départements ruraux, avec un repli des dépenses affiché en moyenne à - 2,9 %.

départements	Dépenses totales			Dépenses de fonctionnement			Dépenses d'investissement		
	2020	2020	Evolution / 2019	2020	2020	Evolution / 2019	2020	2020	Evolution / 2019
	M€	€/h		M€	€/h		M€	€/h	
36 Indre	235,3	1 032	-0,0%	190,0	833	+1,8%	45,3	199	-6,9%
19 Corrèze	282,5	1 134	+1,5%	232,9	935	+0,9%	49,6	199	+4,1%
47 Lot-et-Garonne	379,5	1 112	+1,9%	331,6	972	+1,4%	47,9	140	+4,9%
24 Dordogne	487,0	1 148	+1,2%	416,8	983	+3,7%	70,2	166	-11,6%
12 Aveyron	359,8	1 243	+1,7%	295,1	1 019	+3,8%	64,7	223	-6,9%
46 Lot	223,0	1 242	+2,1%	188,2	1 048	+2,6%	34,7	193	-0,6%
15 Cantal	205,3	1 367	-2,7%	173,5	1 155	-3,8%	31,8	212	+4,0%
48 Lozère	132,5	1 651	-0,0%	100,6	1 254	+2,3%	31,8	396	-6,7%
23 Creuse	177,4	1 453	+2,4%	159,7	1 308	+3,5%	17,7	145	-6,9%
Moyenne départements ci-dessus	276	1 265	+0,9%	232	1 056	+1,8%	44	208	-2,9%
Total France hors DOM	65 403,7	1 057	+2,8%	55 306,0	893	+3,1%	10 097,8	163	+0,8%

Si les dépenses de fonctionnement apparaissent inférieures aux départements ruraux retenus pour cette comparaison, les dépenses de personnel (compris assistants familiaux) sont supérieures à la moyenne nationale en €/hab mais inférieures à la moyenne des départements retenus dans cette comparaison. L'évolution de ces dépenses a été contenue entre 2019 et 2020 à + 1,2 % l'évolution nationale a été de + 1,5 % et + 2,1 % pour les départements ruraux décrits ci-dessous.

départements	Charges de personnel		
	2020	2020	Evolution / 2019
	M€	€/h	
15 Cantal	45,0	300	-0,8%
46 Lot	50,8	283	+0,1%
36 Indre	45,5	200	+0,8%
12 Aveyron	76,1	263	+1,0%
19 Corrèze	62,4	250	+1,2%
47 Lot-et-Garonne	63,0	185	+2,7%
24 Dordogne	100,8	238	+2,9%
23 Creuse	43,6	357	+5,1%
48 Lozère	29,6	368	+6,2%
<i>Moyenne départements ci-dessus</i>	<i>57,4</i>	<i>271</i>	<i>+2,1%</i>
Tous départements hors DOM		186	+1,5%

2- Les soldes de gestion

Pour la Corrèze, l'épargne nette est égale à la moyenne des départements retenus pour la comparaison à 120 €/hab et supérieure à l'épargne nette moyenne de l'ensemble des départements. L'épargne de gestion comme l'épargne brute sont très supérieures à la moyenne nationale.

départements	Epargne de gestion		Epargne brute			Epargne nette	
	2020	2020	2020	2020	Variation / 2019	2020	2020
	M€	€/h	M€	€/h	M€	M€	€/h
23 Creuse	16,1	132	14,5	119	-4,4	3,2	27
24 Dordogne	71,1	168	63,6	150	-1,8	28,6	68
47 Lot-et-Garonne	58,6	172	53,2	156	+3,0	27,9	82
15 Cantal	36,4	242	32,5	216	-1,4	14,4	96
12 Aveyron	52,7	182	49,7	172	-4,4	30,0	104
19 Corrèze	67,4	271	60,2	242	+5,7	29,9	120
36 Indre	35,8	157	35,4	155	-1,2	34,7	152
46 Lot	39,6	220	38,4	214	+1,5	28,4	158
48 Lozère	27,9	348	27,4	342	+1,2	22,6	281
<i>Moyenne</i>	<i>45,1</i>	<i>210</i>	<i>41,7</i>	<i>196</i>	<i>-0,2</i>	<i>24,4</i>	<i>121</i>
Tous départements hors DOM	8 198,2	132	7 577,2	122	-1362,5		

3 - Dépenses d'équipement et recours à l'emprunt

Par comparaison aux autres Départements, la Corrèze s'est désendettée en 2021 tout en portant ses investissements au plus haut niveau quand l'ensemble des départements a plutôt eu recours l'emprunt (endettement de 3,2 %) pour maintenir sa capacité d'investissement.

Si l'encours par habitant reste encore élevé, il a été de près de 1500 €/habitant au début des années 2010 pour être ramené, en 2020, à 1262 €/habitant.

départements	Remboursement de dette (1)			Dette au 31/12 (3)			Annuité de la dette (3)		
	2020	2020	Evolution / 2019	2020	2020	Evolution / 2019	2020	2020	Evolution / 2019
	M€	€/h		M€	€/h		M€	€/h	
12 Aveyron	19,7	68	+10,2%	183,5	634	+0,7%	22,7	78	+7,5%
15 Cantal	18,1	120	+10,8%	192,0	1 279	+6,5%	21,0	140	+7,3%
19 Corrèze	30,3	122	-6,4%	314,4	1 262	-0,9%	37,2	149	-7,6%
23 Creuse	11,3	93	-0,3%	100,9	826	+1,2%	12,8	105	-0,9%
24 Dordogne	34,9	82	-1,3%	452,2	1 066	+0,8%	42,5	100	-1,8%
36 Indre	0,7	3	+3,7%	0,0	0	+0,0%	1,1	5	+0,0%
46 Lot	10,1	56	-17,5%	80,3	447	-5,9%	11,2	62	-17,4%
47 Lot-et-Garonne	25,3	74	+3,6%	247,1	724	-1,6%	30,6	90	+0,9%
48 Lozère	4,9	61	-38,2%	37,0	461	-6,0%	5,4	67	-36,7%
<i>Moyenne</i>	<i>17,2</i>	<i>75,4</i>	<i>-3,9%</i>	<i>178,6</i>	<i>744,4</i>	<i>-0,6%</i>	<i>20,5</i>	<i>88,5</i>	<i>-5,4%</i>
Total hors DOM	3 237,3	52	-3,2%	31 888,9	515	+3,2%	3 784,6	61	-4,1%

Il est à noter que l'encours de dette 2020 retenu par la DGCL dans son analyse comparative à 314,4 M€ comprend l'avance DMT0 de 2,3 M€ comptabilisée sur une déclinaison du compte 16 (*dette envers l'État et ses organismes*).

Ainsi, la dette par habitant du CD 19 ressort pour la 1^{ère} fois depuis longtemps en n° 2, derrière le Cantal. Les 4 départements pour lesquels ce ratio est supérieur à 1 000 €/h sont les Hautes-Alpes, le Cantal, la Corrèze et la Dordogne.

CONCLUSION

Premier panorama de la nouvelle mandature, le compte administratif pour 2021 affiche un montant de dépenses de fonctionnement en baisse de 0,6 % et un niveau de dépenses d'investissement jamais atteint depuis 2015, avec un désendettement sur ce seul exercice de plus de 26 M€.

Ainsi, dans la continuité du précédent mandat, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans un objectif d'optimiser le levier économique qu'est notre capacité à investir, a guidé cet exercice.

Pour autant, les économies recherchées et obtenues n'affectent pas le rôle premier du Département en matière de cohésion sociale. Près de 55 % des dépenses lui sont dédiées pour un volume de 132 M€, ce qui, par ailleurs, est générateur d'emploi local.

Il faut également rappeler que les soldes de gestion affichent un niveau jamais atteint, en lien, pour l'essentiel, avec des recettes DMT0 imprévisibles à un tel niveau (31,5 M€) qui semblent néanmoins très conjoncturelles pour notre territoire.

Ainsi, l'exercice 2021 porte le montant du report à nouveau à plus de 62 M€, ressource qui vient abonder le budget 2022 mais qui devra être mobilisée avec les défis de demain présents à l'esprit.

Si la plupart des ratios passent au fil des ans "au vert", les efforts de gestion devront se poursuivre en 2022 afin de pérenniser un bon niveau de dépenses d'équipement corrélé au désendettement à poursuivre.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DU DEPARTEMENT POUR 2021

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2022.04.08/102 en date du 8 avril 2022, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Francis COMBY, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

I- RÉSULTATS BRUTS DE CLÔTURE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL :

Article 1^{er} : Les recettes réalisées par le département de la Corrèze au cours de l'exercice 2021 sont arrêtées définitivement à (titres émis) :

RECETTES REALISEES PAR SECTION	Mouvements budgétaires	Mouvements réels
INVESTISSEMENT	90 469 805,32	54 004 622,24
FONCTIONNEMENT	334 453 568,65	329 548 739,72
TOTAL	424 923 373,97	383 553 361,96

Article 2 : Les dépenses réalisées par le département de la Corrèze au cours de l'exercice 2021 sont arrêtées définitivement à (mandats émis) :

DEPENSES REALISEES PAR SECTION	Mouvements budgétaires	Mouvements réels
INVESTISSEMENT	100 921 818,07	92 655 082,28
FONCTIONNEMENT	290 118 255,34	257 014 979,12
TOTAL	391 040 073,41	349 670 061,40

Article 3 : Les résultats bruts constatés à la clôture de l'exercice 2021 sont arrêtés définitivement à :

INVESTISSEMENT SOLDE D'EXECUTION BRUT 2021	Mandats émis en 2021	Titres émis en 2021	SOLDE BRUT 2020	SOLDE BRUT 2022
	100 921 818,07	90 469 805,32	-21 366 479,79	
				-31 818 492,54

FONCTIONNEMENT RESULTAT BRUT DE CLOTURE 2021	Mandats émis en 2021	Titres émis en 2021	SOLDE BRUT 2020	SOLDE BRUT 2022
	290 118 255,34	334 453 568,65	49 330 293,29	
				93 665 606,60

II- RÉSULTATS NETS 2021 DU BUDGET PRINCIPAL :

Article 4 : Compte tenu des résultats bruts de clôture 2021 et des restes à réaliser 2021, les résultats nets de l'exercice sont les suivants :

Sections / Résultats	Résultats bruts de clôture	Restes à réaliser		Soldes nets
		Dépenses	Recettes	
Investissement	-31 818 492,54	0,00	0,00	-31 818 492,54
Fonctionnement	93 665 606,60	0,00	0,00	93 665 606,60
RESULTAT 2021	61 847 114,06	0,00	0,00	61 847 114,06

III- ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION :

Article 5 : En application de la nomenclature M52, acte est donné de l'utilisation des crédits inscrits en fonctionnement au compte 022 - dépenses imprévues (cf. : Annexe 1).

Article 6 : En application de l'article 44 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, acte est donné de l'information sur les emprunts réalisés en 2021 (cf. Annexe 2).

Article Z : En application de l'article 107 de la loi NOTRe, figure en Annexe 3 une présentation synthétique des principales données financières du Compte Administratif 2021.

Adopté, à main levée, à la majorité, par 27 voix pour, 10 contre, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Pascal COSTE).

Certifié conforme
Christophe ARFEUILLERE
Vice-Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le :
Accusé réception en Préfecture n°
Affiché le :

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt-deux et le huit avril, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALÉIX, Madame Frédérique MEUNIER, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

Pouvoir :

Monsieur Anthony MONTEIL à Madame Stéphanie VALLÉE

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

Tulle, le 2 décembre 2021

DIRECTION DES FINANCES

SERVICE BUDGET-COMPTABILITE

Mr Jacques AMAT
Payeur Départemental
9 rue René et Émile FAGE

19000 TULLE

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, M. Pascal COSTE, Président du Conseil Départemental, décide un virement de Crédits sur le Budget Principal du Département, à partir du chapitre de fonctionnement 952 "Dépenses imprévues" vers d'autres chapitres de la section de fonctionnement dont vous trouverez le détail ci-joint, pour un montant total de 175 383,05 €.

Ces mouvements seront entérinés au Compte Administratif de l'exercice 2021.



Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Liste des virements
Imputation par chapitre, sous-chapitre, article source
BUDGET PRINCIPAL

Entité Financière

Exercice : **2021**

CdR gestionnaire du programme source **BUDGET-COMPTABILITE**

Liste des virements

Edité le 02/12/2021

Imputation par chapitre, sous-chapitre, article source

à 10:00:40

Chapitre 952	Source	Montant	Cible	Montant	Résultat
Sous-chapitre - article	022/ /952	-21 371,65 €	6541//93921	21 371,65 €	Accepté
	Commentaire :				
	022/ /952	-419,10 €	6541//930202	419,10 €	Accepté
	Commentaire :				
	022/ /952	-422,00 €	6541//93221	422,00 €	Accepté
	Commentaire :				
	022/ /952	-574,00 €	6541//93311	574,00 €	Accepté
	Commentaire :				
	022/ /952	-3 947,08 €	6541//9351	3 947,08 €	Accepté
	Commentaire :				
	022/ /952	-19 857,90 €	6541//9352	19 857,90 €	Accepté
	Commentaire :				
	022/ /952	-50 090,18 €	6541//93532	50 090,18 €	Accepté
	Commentaire :				
	022/ /952	-6 499,02 €	6541//935471	6 499,02 €	Accepté
	Commentaire :				
	022/ /952	-11 165,06 €	6541//93551	11 165,06 €	Accepté
	Commentaire :				
	022/ /952	-126,16 €	6541//93552	126,16 €	Accepté
	Commentaire :				
	022/ /952	-7,81 €	6541//93553	7,81 €	Accepté
	Commentaire :				
	022/ /952	-27 671,47 €	6541//93567	27 671,47 €	Accepté
	Commentaire :				
	022/ /952	-1 181,60 €	6541//93568	1 181,60 €	Accepté
	Commentaire :				
	022/ /952	-2 005,47 €	6541//93621	2 005,47 €	Accepté
	Commentaire :				
	022/ /952	-451,00 €	6541//9381	451,00 €	Accepté
	Commentaire :				

Liste des virements
Imputation par chapitre, sous-chapitre, article source

Edité le 02/12/2021

à 10:00:40

Source	Montant	Cible	Montant	Résultat
022/ /952 Commentaire :	-500,00 €	6542//9332	500,00 €	Accepté
022/ /952 Commentaire :	-13 440,09 €	6542//93532	13 440,09 €	Accepté
022/ /952 Commentaire :	-11 565,71 €	6542//9352	11 565,71 €	Accepté
022/ /952 Commentaire :	-1 186,14 €	6542//935471	1 186,14 €	Accepté
022/ /952 Commentaire :	-317,83 €	6542//93551	317,83 €	Accepté
022/ /952 Commentaire :	-2 558,40 €	6542//93221	2 558,40 €	Accepté
022/ /952 Commentaire :	-25,38 €	6541//93551	25,38 €	Accepté
Total chapitre : 952	-175 383,05 €			

EMPRUNTS REALISES EN 2021

Prêteur	Date du contrat	Montant	Taux fixe	Taux variable		Durée	Périodicité	Amortissement	Observations	Montant mobilisé
				index	marge					
Emprunt principal : NEANT										
Emprunt complémentaire dit "COVID" : 3 500 000 €										
Caisse d'Épargne	05/01/2021	3 500 000,00 €	0,19%			5 ans	trimestrielle	constant	consolidation le 28/06/2021	3 500 000,00 €
Total 2021		3 500 000,00 €							Total mobilisé	3 500 000,00 €

Article 107 de la loi NOTRe

1) Présentation synthétique du Compte Administratif 2021

		BP 2021 (en €)	CA 2021 (en €)
Dépenses de fonctionnement	ordre	93 411 697	33 103 276
	réel	253 134 987	257 014 979
<i>S/Total D de F</i>		346 546 684	290 118 255
Dépenses d'investissement	ordre	11 939 179	8 266 736
	réel	127 963 283	114 021 562
<i>S/Total D d' I</i>		139 902 462	122 288 298
TOTAL DEPENSES		486 449 146	412 406 553
Recettes de fonctionnement	ordre	4 705 398	4 904 829
	réel	341 841 286	329 548 740
<i>S/Total R de F</i>		346 546 684	334 453 569
Recettes d'investissement	ordre	100 645 478	36 465 183
	réel	39 256 984	54 004 622
<i>S/Total R d' I</i>		139 902 462	90 469 805
TOTAL RECETTES		486 449 146	424 923 374
		Résultat	12 516 821
report		49 330 293	61 847 114

2) Soldes de gestion 2021

Ecritures réelles en €	CA 2021
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	313 350 891
Dépenses de fonctionnement (hors dette et hors provisions)	234 265 695
Epargne de gestion	79 085 196
Charges financières	6 412 000
Epargne brute	72 673 196
Amortissement de la dette (remboursement du capital)	29 718 358
Epargne nette	42 954 838

3) Ratios légaux ATR

RATIOS LEGAUX ATR	
DESIGNATION	CA 2021
COUT ET FINANCEMENT DU SERVICE RENDU	
Dépenses réelles de Fonctionnement / Population	1 034,94 €
Recettes réelles de Fonctionnement / Population	1 327,01 €
Dotation Globale de Fonctionnement / Population	217,25 €
Dépenses de Personnel / Dépenses réelles de Fonctionnement	24,13%
EFFORT D'EQUIPEMENT ET SON FINANCEMENT	
Dépenses d'équipement brut (dont subventions d'équipement versées) / Population	200,47 €
Encours de la dette au 31/12 (BP) ou au 01/01 (CA) / Population	1 151,01 €
Taux d'équipement : Dépenses d'équipement brut (dont subventions d'équipement versées) / Recettes réelles de Fonctionnement	15,11%
Encours de la dette 31/12 (BP) ou au 01/01 (CA) / Recettes réelles de Fonctionnement	86,74%
FISCALITE ET CAPACITE D' EPARGNE	
Produit des impositions directes / Population	324,56 €
Dépenses réelles de Fonctionnement augmentées du remboursement annuel de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	87,01%